RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MIDI

Commune de Saint-Gilles

brat

PHASE 1 :

Définition et analyse des principaux enjeux environnementaux

Introduction méthodologique

Le présent rapport de phase 1 se compose des parties suivantes :

1. Définition d'indicateurs/critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre d'indicateurs quantitatifs ou critères plus qualitatifs ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données fine à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces indicateurs/critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une grande cohérence au RIE.

Ils sont explicités dans le Document 1 sous forme de « fiche indicateur ».

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (Citytools) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, à savoir ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela nous prenons en compte les données suivantes :

- La programmation et les documents stratégiques à l'échelle régionale et communale (PRDD, Good Move…)
- Les évolutions tendancielles de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se retrouve dans le document 3.

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères
- La 3ème colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Evaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Evaluation positive du critère
	Evaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge.
  Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

Table des matières

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS 6
DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT CITYTOOLS) 20
DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0 21
DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE 31

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS

Thématique	Population et logement
Critère	Adéquation offre / demande
Méthode d'analyse	

Le critère sera évalué sur base des paramètres suivants :
- Quantitatif : offre de logement par rapport à la population totale et l'évolution probable de la population
- Qualitatif :
  o Diversité du parc de logement
  o Taille des logements : diversité et adaptation à la taille moyenne des ménages
  o Diversité du type de logements : locatif, propriétés, sociaux ou moyens
  o Type de logements par rapport à la demande : listes d'attentes pour un logement social	

Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) IBSA : cahier n6 Projections démographiques communales bruxelloise 2015-2025 (octobre 2016) BFP et DGSIE : Perspective population 2060 (mai 2013) INS : Statistiques (2013)	

Thématique	Population et logement
Critère	Degré de soutenabilité de la densification
Méthode d'analyse	
Analyse de la densité existante (nb hab. / km²) au regard des moyennes bruxelloises et de la typologie du bâti afin d'apprécier la densité existante : - Zone peu dense, potentiel de densification important - Zone plus dense, potentiel de densification moins important et lié à des critères de soutenabilité. Pour évaluer la soutenabilité de la densification, les critères suivants seront pris en compte par projet : - Bonne accessibilité en transport public (moins de 600 m d'une gare ou d'une station de métro horizon 2030). - Respect du patrimoine architectural - Présence suffisante d'espace verts = moins de 400 m pour les parcs de plus d'un hectare, moins de 200 m pour les parcs plus petits - Densification proportionnelle à la taille des îlots - Présence suffisante d'équipements de proximité Si le projet de densification remplit toutes les conditions ci-dessus alors il est jugé soutenable et n'altère pas la qualité de vie du périmètre.	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) IBSA : chiffres de densité de population (2020) Perspectives : PRDD (2018) RRU : Carte de l'accessibilité aux transports publics	

Thématique	Population et logement
Critère	Cohésion sociale
Méthode d'analyse	
Le critère sera évalué sur la base des paramètres suivants : - Quantitatif : o Proportion de logements sociaux ou assimilés au regard des objectifs régionaux et des moyennes régionales o Proportion de logements adaptés aux PMR - Qualitatif : o Existence d'infrastructures liées aux logements générateurs de cohésion sociale : espace ou local partagé notamment o ASBL de cohésion sociale présente dans le périmètre	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) IBSA : Proportion de logements sociaux	

Thématique	Population et logement
Critère	Salubrité / biens à l'abandon
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivant : - Nombre de biens abandonnés ou insalubres - Localisation - Utilisation informelle - État de dégradation extérieur des bâtiments	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Adéquation offre / demande
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants : - Quantitatif : taux de chômage - Qualitatif : initiatives locales en faveur de l'emploi : maison de l'emploi, insertion professionnelle, asbl, aides, formations…	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) IBSA : statistiques sur le marché du travail (chômage, taux de demande d'emploi, taux de chômage des jeunes…)	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Commerces
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants : - Proximité de noyaux d'identité locale ou à défaut de petits commerces de proximité - Taille et diversité des enseignes offertes dans ces noyaux commerçants - Accessibilité des noyaux : qualité du cheminement piéton, présence d'éventuelles barrières urbaines…	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Perspective.brussels : PRDD (2018) Données Hub.brussels	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Mixité des fonctions
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants : - Identification des fonctions non résidentielles, notamment des pôles d'emplois - Synergies et éventuelles nuisances avec la fonction résidentielle	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Espaces verts (quantitatif)
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants : - Couverture du territoire en espaces verts, selon les critères du PRDD : pour qu'un territoire soit bien couvert il faut que tous les habitants y aient accès dans un périmètre de 200 m autour des espaces verts de moins de 1ha et 400 m pour les espaces verts de plus de 1ha. - Accessibilité aux espaces verts	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Perspective : PRDD (2018) Bruxelles environnement : Plan Nature (2016) geodata.environnement.brussels	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Espaces verts (qualitatif)
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants : - Diversité des espaces verts, taille, type d'aménagements (récréatifs, sportifs, ludiques…) - Qualité des équipements, visibilité, éclairage, état d'entretien - Propreté des espaces verts - Sécurité des espaces verts	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) geodata.environnement.brussels	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Alimentation durable
Méthode d'analyse	

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :
- Présences de potagers individuels ou partagés
- Présence de terrains potentiels pour la production alimentaire
- Initiatives locales en faveur du « bien manger » :
  o Sensibilisation dans les écoles
  o Point de vente ou de collecte de produits locaux
  o Asbl…	

Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) geodata.environnement.brussels	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Bien-être
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :	

- Sentiment de sécurité dans l'espace public - Propreté de l'espace public - Sentiment d'attachement au quartier
Sources :
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Perception du cadre de vie (geodata.environnement.brussels)

Thématique	Cadre de vie
Critère	Création de repères symboliques
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants : - Etat et valorisation des éléments patrimoniaux existants (bâtis ou paysagers) - Intégration de l'art dans les espaces public - Type de mobilier urbain	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Inventaire du patrimoine : http://patrimoine.brussels/ MobiGis – Patrimoine artistique de voirie régionale	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Paysage urbain
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants : - Éléments marquants du paysage - Prise en compte de l'armature naturelle et paysagère dans l'aménagement (maillages vert et bleu) - Cohérence avec le bâti environnant : en hauteur, gabarit…	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)	

Thématique	Equipement
Critère	Adéquation offre / demande accueil petite enfance
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur la base de la confrontation entre : - Nombre d'enfants de moins de 3 ans - Offre en places d'accueil pour la petite enfance : o Offres de places publiques ou tarifées selon le revenu des parents o Offres de places privées Des critères plus qualitatifs viendront compléter l'analyse : o Diversité des réseaux o Accessibilité des crèches (localisation des crèches dans le périmètre, accessibilité…) et sécurité aux abords o Infrastructures et parascolaires	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) IBSA : statistiques sur la petite enfance (nombre total de places en milieu d'accueil par enfant, selon l'accessibilité et le tarif) ONE : Plan Crèche 2013	

Thématique	Equipement
Critère	Adéquation offre / demande scolaire
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur la base de la confrontation entre : - Nombre d'enfants en âge scolaire pour les écoles fondamentales (3-12 ans) et pour le secondaire (12-18 ans) - Nombre de places en école secondaire (l'échelle retenue sera alors plus large que le périmètre CQD) Des critères plus qualitatifs viendront compléter l'analyse : o Diversité du type d'enseignement (réseau…) o Accessibilité et sécurité aux abords (notamment facilité pour déposer les enfants, type zones de kiss and ride).	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) ADT/perspective : Plan Ecole (2015) IBSA : statistiques sur l'enseignement (capacité d'accueil scolaire relative du périmètre, part des enfants du périmètre scolarisés à proximité de leur domicile…)	

Thématique	Equipement
Critère	Adéquation offre / demande santé / social
Méthode d'analyse	
Pour évaluer ce critère on s'intéressera principalement à l'offre existante sur le territoire et à l'éventuelle existence de files d'attentes ou de surcharges des services de la santé et du social (type CPAS, maison médicale, etc.).	

Sources :
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale (baromètre social 2018…)

Thématique	Equipement
Critère	Adéquation offre / demande culturel / loisir
Méthode d'analyse	
Pour évaluer ce critère on s'intéressera principalement à l'offre existante sur le territoire et à l'éventuelle existence de files d'attentes ou de surcharges de services et équipements socio-culturels et de loisirs (type école des devoirs, activité extrascolaires, stages, culture…).	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)	

Thématique	Environnement
Critère	Pollution de l'air
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur la base de l'identification des sources de pollution, du niveau actuel de pollution et des éventuelles mesures déjà mises en œuvre pour limiter cette pollution : - Présence de point noir de circulation / zone de trafic dense - Présence d'entreprises polluantes ou sources de nuisances olfactives - Indice de la qualité de l'air dans un périmètre similaire Cette analyse sera donc plus qualitative que quantitative en l'absence de données précises sur le périmètre.	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) IRCEL-CELINE : www.irceline.be (2018) Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019) Bruxelles environnement : les méthodes d'évaluation de la qualité de l'air (2011) Bruxelles environnement : bilan énergétique de la Région de Bruxelles Capitale 2013 (2013) Bruxelles environnement : http://www.qualitedelair.brussels/ Bruxelles environnement : projet ExpAIR SPF environnement : scénarios for à Low Carbon Belgium by 2050 (2013) Geodata.envrionnement.brussels www.leschercheursdair.be	

Thématique	Environnement
Critère	Cycle de l'eau
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base des paramètres complémentaires suivants visant à évaluer la gestion du cycle de l'eau à l'échelle du périmètre : - Imperméabilisation des sols : niveau de l'imperméabilisation - Gestion des eaux de pluie : limitation du rejet aux égouts, eaux de ruissellement rejetées dans le milieu naturel, intégration paysagère des dispositifs, potentiel d'infiltration - Risque d'inondation - Maillage bleu : présence du maillage bleu ou présence de l'eau dans le périmètre (noues, mares pédagogiques, réseau hydrographique, etc.), qualité des aménagements - Réduction des besoins en eaux : récupérer et réutiliser les eaux pluviales - Gestion des eaux usées	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Diagnostic du CQD (Brousseau 2018) Bruxelles environnement : Plan de Gestion de l'Eau (2016) Bruxelles environnement : Plan Régional de Lutte contre les Inondations (2008-2011) Geodata.envrionnement.brussels	

Thématique	Environnement
Critère	Maillages vert et bleu
Méthode d'analyse	
Ce paramètre sera étudié au regard de la continuité des maillages vert, bleu et écologique : - Fragmentation / effet barrière sur le maillage	

- Consolidation du maillage - Participation au réseau écologique - Participation à la réduction de l'effet îlot de chaleur
Sources :
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Bruxelles Environnement : maillage vert et bleu, réseau écologique Bruxelles Perspective : PRDD (2018) Geodata.envrionnement.brussels

Thématique	Environnement
Critère	Faune et flore
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base du potentiel existant et des mesures déjà prises dans le périmètre pour préserver et/ou développer la faune, la flore et la biodiversité : - Type de gestion des espaces : la gestion différenciée[1] des espaces verts sera valorisée positivement. - Maintien des habitats : les éléments naturels à haute valeur écologique sont conservés / valorisés (talus arborés, milieux humides…) - Biodiversité et mesures en faveur de la biodiversité : espèces indigènes / invasives - Diversité des types de milieux : zone de fauchage tardif ou de prairie, haie d'espèces mélangées, zones boisées, zone humide, plan d'eau, pelouse, couverture herbacée des pieds d'arbres - Mise en place de dispositifs favorables à la faune (clôture végétale, passage petits animaux, nichoirs…) - Gestion des toitures et des abords des bâtiments pour favoriser la biodiversité - Facteur d'arbre : nombre, taille et distance entre les arbres - Sensibilisation du public	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Geodata.environnement.brussels	

Thématique	Environnement
Critère	Confort acoustique et vibratoire
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous : - Sources de nuisances sonores et intensité : o Entreprises ou équipements, par exemple écoles, industries urbaines… o Transport : point noir de circulation, voie ferrée, transport en commun… - Eléments dans le périmètre permettant de minimiser les nuisances : o Implantation et volumétrie des constructions o Localisation des affectations en fonction de leur sensibilité au bruit	

[1] Il s'agit d'une méthode de gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer la même intensité ni la même nature de soin à tous les espaces verts, mais de les adapter aux caractéristiques et fonction de ces espaces. Par exemple : fauche tardive, pré fleuris, tonte différenciée, paillages, parterres de vivaces, haies diversifiées…

o Prise en compte des nuisances dans la conception des projets (niveau construction, conception des espaces publics…) - Façades de logements au calme (<65db pour la façade la plus exposée) - Préservation des zones calmes (espaces extérieurs) - Vibration des transports en commun
Sources :
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Bruxelles environnement : Bruit des Transports (2014) Bruxelles environnement : définition des Zones Calmes en Région de Bruxelles Capitale (2010) Bruxelles environnement : Plan Bruit (2008-2013) Geodata.environnement.brussels

Thématique	Environnement
Critère	Energie
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous : - Proportion de bâtiments peu consommateurs d'énergie au regard par exemple : o Bâtiments conçus ou rénovés énergétiquement parlant ou plus performant que la norme PEB o Equipements collectifs performants au sein des bâtiments (ascenseurs, parkings, ventilation…) o Installation d'éclairage extérieur optimisé pour réduire les consommations électriques o Choix de matériaux durables - Utilisation / Production de sources d'énergies renouvelable - Confort thermique des logements - Effet "ilot de chaleur" (espaces qui bénéficient d'un ombrage naturel, d'une toiture végétalisée, d'un plan d'eau ou de matériaux spécifiques pour le confort thermique) - Ombrages : ensoleillement des espaces publics extérieurs et des espaces privés (intérieurs et extérieurs) - Effets négatifs du vent liés entre autres à la hauteur des bâtiments et à leur organisation	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019)	

Thématique	Environnement
Critère	Sols, sous-sols
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous : - Qualité du sol (pollution, qualité structurelle (compacité, stabilité), dégâts constatés, propriétés biologiques, chimiques et physiques…) - Mesures pour prévenir de nouvelles pollutions (gestion de l'eau, matériaux) - Relief et gestion des dénivelés existants et à créer	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)	

Bruxelles environnement : Inventaire de l'état du sol (2012) Geodata.environnement.brussels

Thématique	Environnement
Critère	Ressources
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants visant à mettre en exergue la manière dont la gestion des ressources a été prise en compte : - Économie circulaire - Gestion des déchets : o Prévention des déchets o Réduction des déchets o Valorisation des déchets organiques (compost…) o Tri sélectif (encouragement) - Réparation, maintien des structures et du bâti existant, réemploi ou recyclage de matériaux, ou usage de matériaux durables	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) PREC (2016)	

Thématique	Mobilité
Critère	Accessibilité en transports en commun

Méthode d'analyse

Ce critère sera analysé sur base de :

- L'accessibilité en TC retenue au RRU
- Type de transport au commun dans le périmètre (mode léger / lourd, de surface, en site propre…)
- Le caractère confortable des arrêts de transport en commun :
    - Emplacements couverts,
    - Possèdent un banc ou une assise
    - Accessibles via un passage pour piéton (le cas échéant)
    - Accessibles aux PMR
    - Présentent de l'information voyageur théorique : plan de réseau, horaires
    - Présentent de l'information voyageur en temps réel
    - Possèdent une poubelle
- Sécurité du cheminement, de l'emplacement de l'arrêt et des abords

Sources :

Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)
RRU : carte du titre VIII (version actualisée disponible sur brugis)
STIB

Thématique	Mobilité
Critère	Circulation motorisée

Ce critère sera analysé sur base de :

- Point noir de circulation / pôles générateurs de trafic et solutions éventuelles apportées pour la gestion de la circulation :
    - Zones de kiss and ride
    - Limitations de vitesse
    - Systèmes de gestion de la circulation (feux, carrefour giratoire, coussins berlinois, plateaux, feux…)
- Sécurité :
    - Sécurisation aux abords des principaux pôles générateurs de trafic
    - Limites de vitesse dans le périmètre
    - Proportion des logements qui ont accès direct à une zone de trafic apaisé
- Accidentologie
- Etat de saturation du stationnement en voirie
- Etat du parc de stationnement hors voirie : nombre d'emplacements, taux d'occupation, respect du titre VIII du RRU…
- Question des livraisons

Sources :

Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)
RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voie publique
MobiGis

Thématique	Mobilité
Critère	Vélo

Ce critère sera analysé sur base d'une part de la cyclabilité du périmètre :

- Réalisation des ICR
- Balisage
- Qualité des cheminements vélo
- Absences de barrières ou de détours, présences de raccourcis

ET d'autre part sur la qualité du stationnement vélo :

- En voirie, stationnement de courte et de longue durée :
  - Présence de stationnement de courte durée à proximité des lieux d'activités, des arrêts de transport en commun.
  - Nombre d'emplacements suffisants
  - Présence d'emplacements de longue durée sécurisés (box) pour pallier le manque de stationnement dans les bâtiments
  - Présence dans le périmètre ou à proximité d'une borne de réparation ou un point d'entretien pour les cyclistes
- Au sein de bâtiments pour du stationnement de moyenne ou longue durée :
  - Parking aménagé sur la parcelle, à maximum 20 mètres des entrées piétonnes pour le stationnement de moyenne durée et 50 mètres maximum pour le stationnement de longue dure (jour/ nuit) ;
  - L'accessibilité du parking vélo est aisée tant depuis la chaussée que depuis le logement ;
  - Le parking vélo est abrité des intempéries ;
  - Le parking vélo est situé dans un lieu sécurisé, lumineux et bien contrôlé socialement ;
  - Le parking vélo est équipé d'un éclairage artificiel de nuit, et de jour si nécessaire.

Sources :

Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)
Bruxelles mobilité : Plan Vélo (2010-2015) + Good Move (2019)
MobiGis
RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voirie publique

Thématique	Mobilité
Critère	Piétons / PMR

Méthode d'analyse

Ce critère sera analysé sur base de la présence de cheminements piétons :

- Confortables,
- Sécurisés,
- D'éventuels détours ou au contraire de raccourcis

Mais aussi en fonction des carrefours dangereux, des points noirs de circulation et des effets « barrière » que peuvent produire certaines voiries ou infrastructures de type chemin de fer.

Sources :

Diagnostic du CQD (Citytools, 2020)
Bruxelles Mobilité : Plan Piéton (2012) + Good Move (2019)

Thématique	Mobilité
Critère	Alternatives à l'automobilité
Méthode d'analyse	
Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants : - Nombre et couverture spatiale des emplacements de voitures partagées - Propositions alternatives : o Bornes de vélo en libre-service o Autres alternatives (trottinettes, scooters) o Qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes (cf. critères précédents) - Actions de sensibilisation	
Sources :	
Diagnostic du CQD (Citytools, 2020) Bruxelles Mobilité : Plan Iris 2 (2015-2018) + Good Move (2019) Villo !	

DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT CITYTOOLS)

Le RIE est construit sur le diagnostic du CQD réalisé par le bureau d'études en charge du CQD. Ce diagnostic partagé sert de base de travail pour l'analyse, il est repris sous forme synthétique et résumé dans le tableau annexé au document 4.

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier de la Gare Habitante, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Saint-Gilles, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Les orientations stratégiques régionales et communales pour l'ensemble du périmètre de la Gare Habitante sont principalement axées sur le développement de la Gare du Midi et ses alentours. Des grands projets métropolitains non seulement en termes de transports publics (inauguration métro 3) mais aussi d'équipements et de création de logements et bureaux (nouveau siège SNCB, projet Victor) pourraient sur le moyen terme altérer la fonction du quartier et renforcer son statut de pôle de transport à l'échelle régionale et nationale.

Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Gare Habitante.

Le PRDD

Le Plan Régional de Développement Durable, adopté en 2018, émet des ambitions stratégiques fortes pour le quartier principalement par son statut de pôle d'intervention prioritaire. Il ambitionne de le développer comme « entrée de ville » avec son nœud TGV majeur et avec son accessibilité en transport public remarquable, tant au niveau international que bruxellois tout en s'appuyant sur le concept de « gare habitante ». A cette fin, le gouvernement a approuvé un schéma directeur pour le quartier. Le projet régional prévoit, aux horizons 2022 puis 2030, de renforcer la mixité fonctionnelle et sociale du quartier, y développer le pôle d'emplois et accroître la qualité de vie au profit des habitants et des utilisateurs de la gare. Ce projet vise d'y implanter de nouvelles fonctionnalités :

- Le réaménagement et amélioration de la gestion des espaces publics, avec l'intégration du projet de métro Constitution et la reconfiguration de secteurs-clé (esplanade de l'Europe, place de la Constitution, rue Couverte, etc.) ;
- Le renforcement des liens entre les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht et facilitation du cheminement vers le centre-ville ;
- L'aménagement et occupation des quadrilatères (espaces situés sous les voies ferrées entre la gare et la Petite Ceinture) avec divers services (halle alimentaire, parking vélos, commerces, etc.) ;
- La construction d'un projet mixte de logements et de bureaux ;
- La reconversion de l'immense bâtiment du Tri Postal et des 2 bâtiments connexes (90.000 m2), propriété de la SNCB qui jouxte la gare rendu à l'identique pour y accueillir son nouveau siège ;
- La reconversion des deux îlots délimités par les rues de France, Bara, de l'Instruction et des Vétérinaires en un quartier urbain avec une prédominance résidentielle en cohérence avec le bâti existant ;
- La reconversion du site de l'îlot des Deux Gares, et notamment les grandes parcelles réaffectées en Zones d'Entreprises en Milieu Urbain, en valorisant la présence à ciel ouvert de la Senne ;
- La construction de logements publics (14.000 m²) ;

- La création du nouveau siège d'Infrabel rue de France.

En outre sont prévus :

- La création d'une entité de gestion des espaces publics associant à tout le moins la Région, les communes et la SNCB ;
- La mise en œuvre du plan de circulation comme prévu dans le schéma directeur.

Afin d'actualiser et de mettre en œuvre certaines orientations du schéma directeur, la Région a lancé l'élaboration d'un plan d'aménagement directeur (PAD), en étroite coopération avec les communes.

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), arrêtée en 2016. La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (e.a. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

Notons que le périmètre est également classé au PRDD en :

- *Zone de verdoiement*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques (en ce compris le quartier Midi) ;
- *Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine et comme Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement* (ZICHEE) au sens du PRAS ;

L'axe de la Petite Ceinture Est qui délimite le périmètre est repris en *axe de développement* économique, reliant les pôles tertiaires principaux de la Région.

Enfin, le PRDD ambitionne de rendre opérationnelle avant 2025 l'offre RER, baptisée S, et atteindre la fréquence de quatre trains par heure dans les gares bruxelloises, y compris la Gare du Midi. Ceci est également abordé dans les plans stratégiques de mobilité.

<u>Le PRM « Good Move »</u>

Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.

Plusieurs voiries du périmètre ont ainsi été déclassées pour la circulation automobile par rapport à l'ancienne hiérarchie établie par Iris 2 :

- des anciennes voies inter-quartier (l'avenue du Roi, les rues Théodore Verhaegen, de Mérode) ainsi que des collecteurs de quartier (rues de Mérode, d'Angleterre et de Russie) sont désormais destinées uniquement à l'accessibilité locale (niveau « quartier ») ;
- les rues de France et de l'Institution qui délimitent le périmètre au nord ont également été déclassées de voies métropolitaines au niveau « quartier » pour les voitures et « confort » pour les poids-lourds ;
- le Boulevard Jamar conserve une importance certaine dans la circulation automobile en étant classée niveau « Plus » pour les voitures et « Confort » pour les poids-lourds dans la SMV. Il en est de même pour l'avenue Fonsny, classée « Confort » pour les voitures et poids-lourds. Pour

cette dernière, son importance dans le réseau automobile est toutefois revue à la baisse par rapport à son ancienne qualification de voie principale.

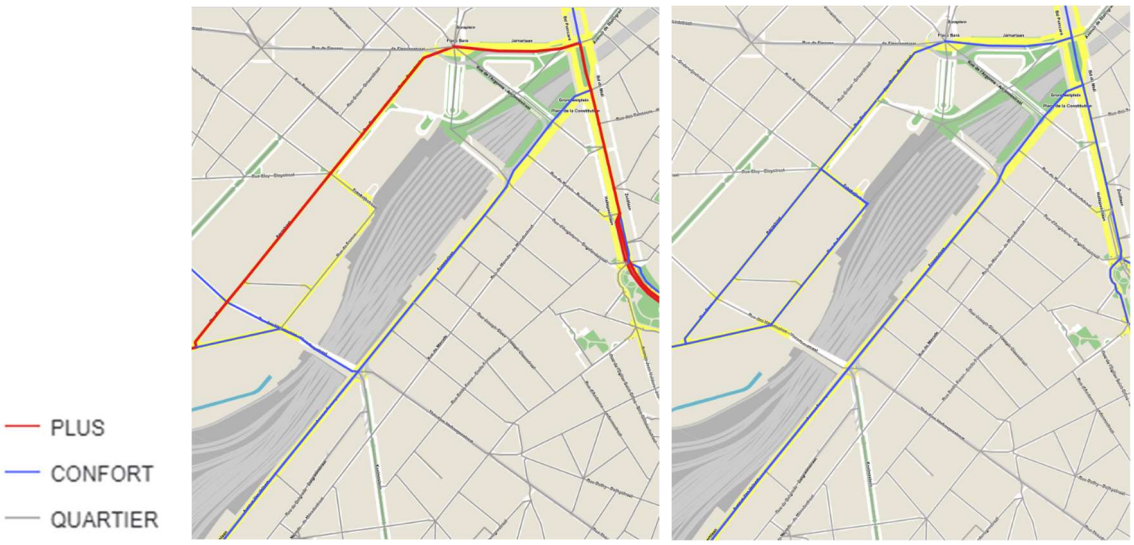

Réseaux auto (gauche) et poids-lourds (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Un second changement majeur est que la quasi-totalité des rues du périmètre acquièrent une importance certaine (de niveau « Confort » ou « Plus ») dans le réseau piéton. De plus, Good Move instaure le concept de « magistrales piétonnes ». Ces axes piétons permettent de rejoindre, depuis le piétonnier du centre-ville, les grands pôles économiques touristiques, récréatifs ou culturels du centre-ville élargi par des cheminements lisibles, agréables et confortables. L'une d'elle connecte ainsi le piétonnier à la Gare du Midi en passant par l'Esplanade de l'Europe et l'avenue Fonsny.

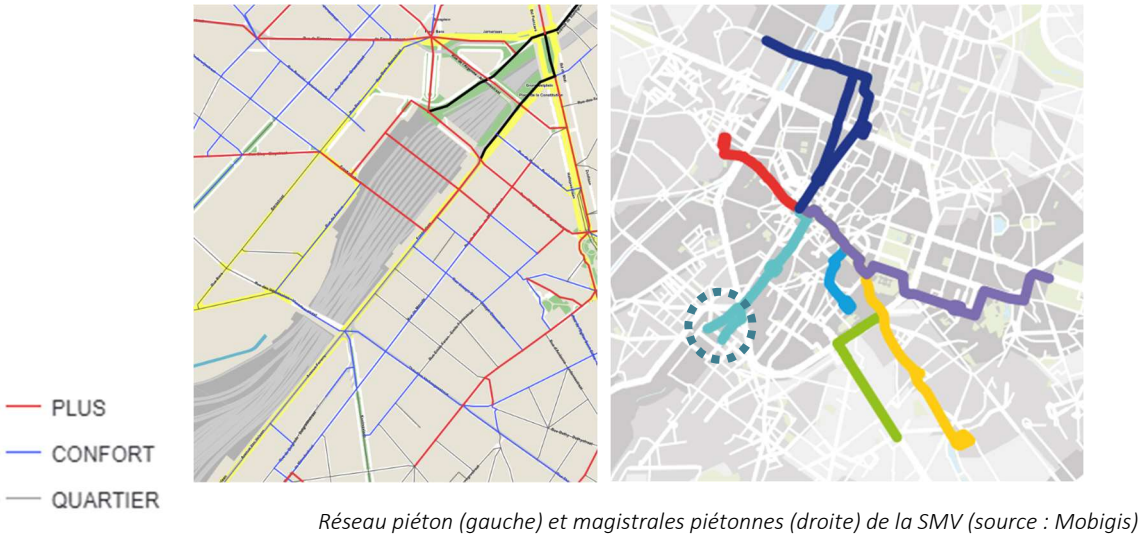

Réseau piéton (gauche) et magistrales piétonnes (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Dans le réseau de transports en commun, l'avenue Fonsny ainsi que la rue Théodore Verhaegen, les rues de France et de l'Institution, l'avenue Paul-Henri Spaak et le Boulevard Jamar sont classées de niveau « Confort ».

Enfin, dans le réseau vélo, l'avenue Fonsny et la rue de France sont de première importance (niveau « Plus »). L'avenue du Roi, la rue Théodore Verhaegen, la rue de Mérode, la rue d'Angleterre, rue Emile Féron et la rue de Suède ainsi qu'une portion de la Chaussée de Forest sont classées en niveau « Confort » pour les cyclistes.

Réseaux TC (gauche) et cycliste (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Pour la mise en œuvre du plan Good Move, la maille de Saint-Gilles a été choisie avec 5 autres pour étude en 2021. Le quartier sera donc dans les premiers à être effectivement apaisé grâce aux « Contrats Locaux de Mobilité ». Le bureau d'études à d'ailleurs été désigné et l'étude de mise en œuvre a commencé. Les résultats devraient être attendus pour fin 2021.

Le Plan Directeur Bus de la STIB

Le nouveau plan bus de la STIB a été approuvé par le gouvernement et prévoit une série de changements directs et rapides sur le territoire à l'horizon 2022 dont certains dans le périmètre du CQD :

- La nouvelle ligne 48 aura un nouvel itinéraire entre les arrêts Rochefort et Porte de Hal par la Gare du Midi et l'avenue du Roi. L'itinéraire actuel entre Albert et la Porte de Hal, via la Barrière, sera repris par une nouvelle ligne 52. Ce changement permet de nouvelles liaisons avec la Gare du Midi, depuis la place Rochefort et depuis les Marolles mais aussi une nouvelle desserte inédite de l'avenue du Roi ;
- La ligne 49 sera réorganisée avec une nouvelle liaison directe entre Simonis et le boulevard Mettewie. Le raccourcissement de la ligne devrait permettre d'assurer une meilleure régularité et à terme les bus classiques seront remplacés par des articulés pour offrir plus de confort et une plus grande capacité.

La nouvelle ligne 78 sera prolongée jusqu'à la station de métro CERIA. La desserte des zonings industriels sera renforcée par la création de la nouvelle ligne de bus 68, qui reprendra ou complètera ainsi la desserte des zonings assurée actuellement par les lignes 78 et 98, qui sont réorganisées.

Les changements sur la ligne de bus 48 impacteront plus directement le périmètre étant donnée la nouvelle desserte de l'avenue du Roi. Les autres modifications sont davantage centrées sur le pôle de la Gare du Midi mais améliorent toutefois la desserte globale du quartier.

Orientations communales

Plans Communaux

Il n'existe pas de documents stratégiques ou opérationnels pour le territoire de la Commune (PCD(D), PCM, A21…).

Les autres plans et projets

Saint-Gilles s'est doté d'un Bypad (plan vélo) en 2016, qui projette notamment de réaliser plusieurs itinéraires cyclables communaux (ICC), dont deux sur le périmètre du CQD Gare Habitante :

- ICC A, passant par la rue des Vétérinaires – avenue Fonsny – rue de Dannemark. Pour cela sont prévus notamment de sécuriser le carrefour avec l'avenue Fonsny, améliorer la traversée de la place de Bethléem ;
- ICC D, en profitant du contrat de rénovation urbaine « Roi » pour intégrer dans le projet un aménagement cyclable, à tout le moins en sens montant. Ceci permettrait de créer une continuité avec un ICC forestois. En outre, est envisagé d'aménager une traversée cycliste à hauteur de la rue Emile Féron.

Il identifie également le quartier de la gare du Midi comme un point noir pour les cyclistes (absence d'infrastructures, manque de continuités et de lisibilité, tunnels dangereux et inconfortables, obstacles pénalisants, etc.) et confirme la nécessité d'une amélioration des infrastructures cyclables.

Les évolutions tendancielles

Les grandes évolutions tendancielles prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Saint-Gilles auront impact sur le quartier de la Gare Habitante. Toutefois, il apparait que le périmètre ne suit pas toujours les tendances observées à l'échelle communale.

Projections de population

L'évolution de la population saint-gilloise reste modeste et stable ces dernières années (croissance proche de 0 – moyenne de 0,3%) et est projetée de se poursuivre ainsi à l'horizon 2025. Entre 2020 et 2025, une augmentation de seulement 829 habitants est attendue.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir à Saint-Gilles est un vieillissement de la population. Tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous, les tranches d'âges qui devraient connaître la plus forte croissance à l'horizon 2025 sont les 45-64 ans (+6%) et les 65-79 ans (+8%). Dans les tranches d'âge plus jeunes, si on note une légèrement croissance de la petite enfance (+4 % de 3-5 ans), on note une diminution des enfants d'âge préscolaire (-1% de 0-2 ans) et de ceux en âge du primaire (-4% de 6-11 ans), ainsi qu'une diminution de la part des jeunes adultes (-4% des 18-29 ans).

Vu le profil assez âgé de la population, la taille des ménages tend rester stable à l'échelle de la commune (1.9 personnes par ménage), ce qui sous-entend une proportion plus grande de ménages d'une seule personne et une proportion moins importante de ménages de minimum trois personnes.

Toutefois, il est important de préciser que le diagnostic a démontré que la tendance à l'échelle du périmètre diffère de la tendance plus générale de la commune et tend à se rapprocher de la moyenne régionale (2,17). C'est pourquoi une étude plus fine à l'échelle du périmètre se justifie en matière de projections démographiques, en distinguant les dit « haut » et « bas » de Saint-Gilles.

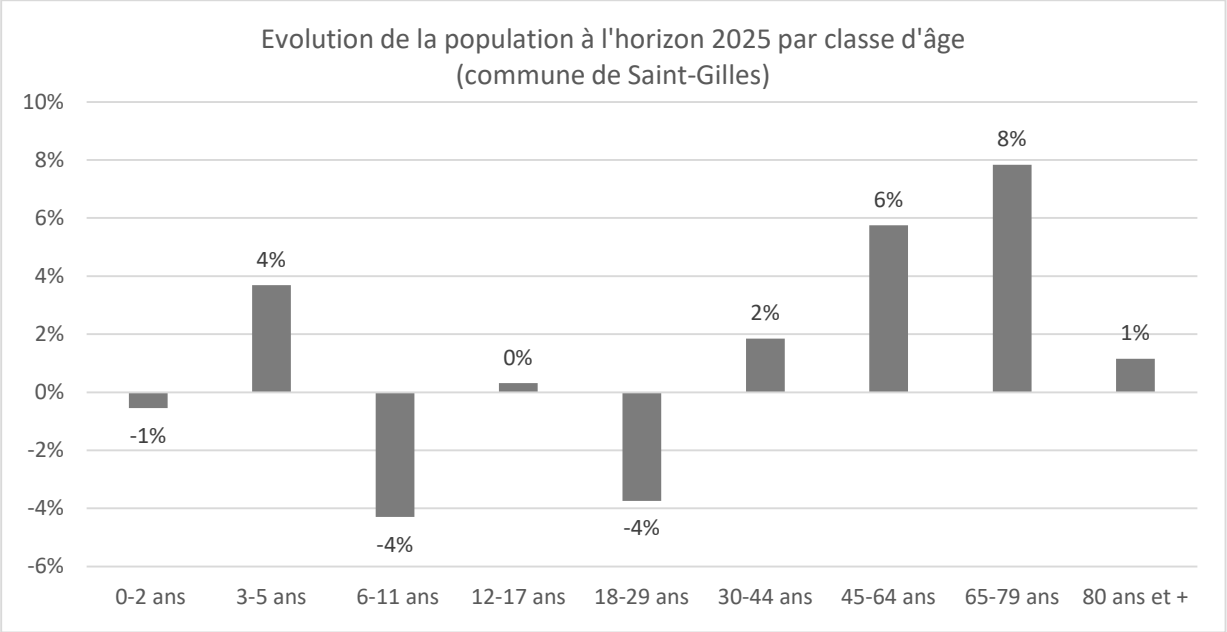

Evolution attendue de la population par classe d'âge à l'horizon 2025 à Saint-Gilles (source données: IBSA)

Ces données vont avoir des conséquences directes sur :

- A terme le type de logements, car les besoins en logements adaptés au PMR (et au vieillissement) se feront plus pressants dans les années à venir. Rappelons toutefois que la tendance observée dans le périmètre du CQD diffère de celle communale et qu'une analyse plus fine serait nécessaire afin d'évaluer les besoins en logements familiaux de plus grande taille également.
- La demande en équipements de proximité, d'accueil de la petite enfance et en activité de loisirs et périscolaire.
- La demande en équipement de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme.

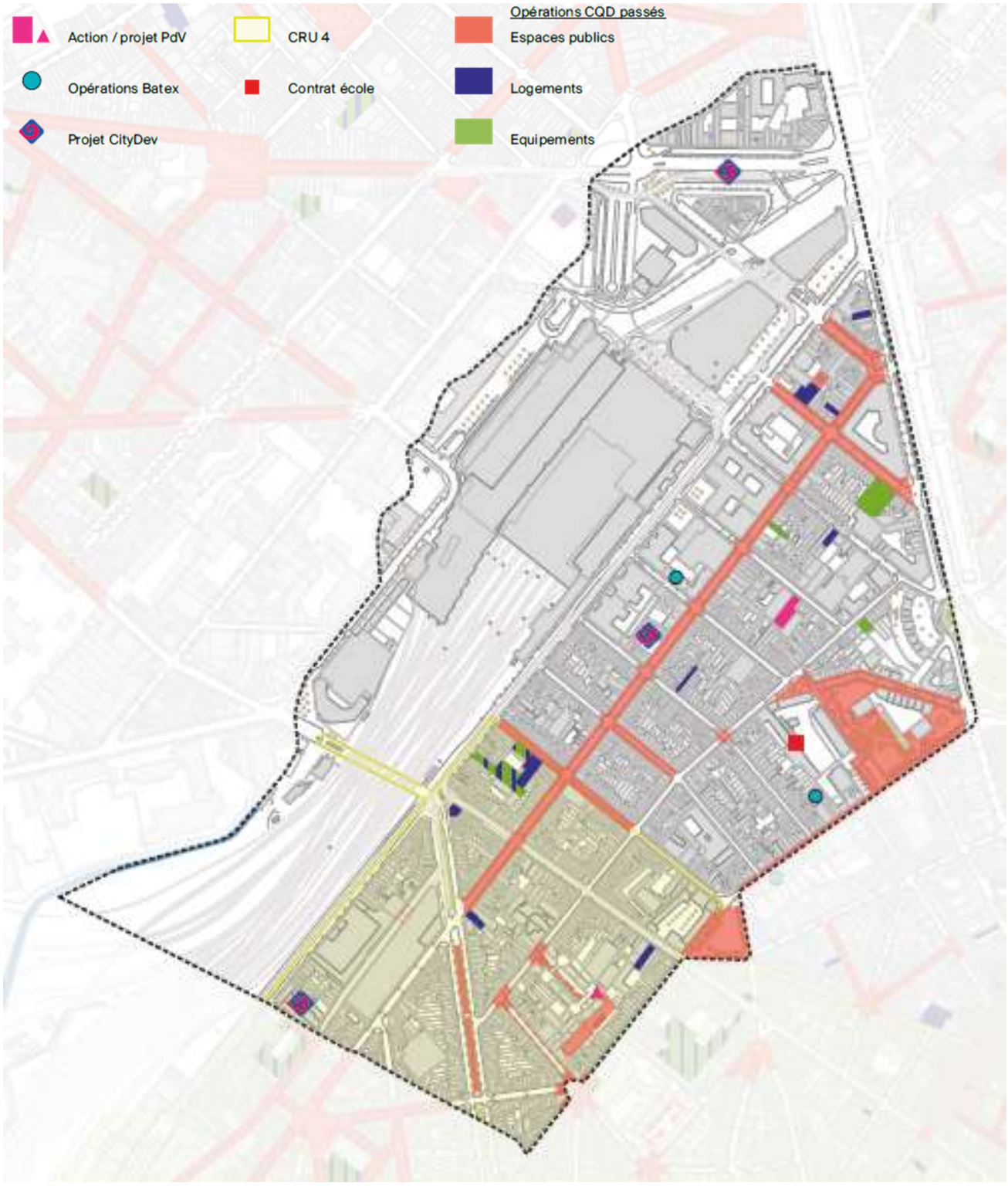

Opérations de rénovation urbaine (Diagnostic du CQD (Citytools, 2020))

Opérations en cours ou prévues dans le périmètre de la Gare Habitante

Projets en cours / réalisés

- Espaces publics et équipements :
    - Le réaménagement du Square Jacques Franck et alentours (CQD Fontainas – inauguration 2018) ;
    - L'aménagement paysager de la rue de Bosnie et la création d'un maillage de deux espaces d'installations ludiques (avenue du Roi, square Van Caulaert/rue Emile Féron (CQD Bosnie – réalisation 2019) ;
    - Aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles sur la petite ceinture (en partie réalisées dans le périmètre du CQD)

Opérations projetées

- Mobilité : Saint Gilles sera une des 5 premières mailles apaisées de la région, puisque son Contrat de Mobilité Local sera étudié et défini en 2020 et 2021.
- Équipements :
    - L'aménagement des ICR 8 et S (marquages, mise en place de signalétique directionnelle propre aux ICR, sécurisation des carrefours, dispositifs ralentisseurs de vitesse, mobilier urbain).
    - Contrat Ecole pour l'école Ulenspiegel, réelle opportunité de développement d'un espace vert pour les enfants mis également pour d'autres publics hors des heures d'ouverture de l'école
    - Politique de la Ville – 2017-2020 :
        - Projet CuBe, un centre d'expression artistique, culturelle, sportive, citoyenne
        - Projet de végétalisation urbaine (les saint-gilliculteurs)
        - Projet de signalétique Urbaine (dont totems historiques)
        - Coaching sportif
    - Politique de la Ville – 2021-2025 :
        - Maillage ludique et sportif (étude + travaux)
        - Rénovation du rez-de-chaussée Ateliers du Midi asbl
        - Projet CuBe Indoor + Outdoor + ISP
        - Projet de végétalisation urbaine (les saint-gilliculteurs)
    - Nouveau Siège de la SNCB (relocalisation de ~80 000m² de bureaux) avec espaces commerciaux au rez + transformation de 4 ilots (notamment Atrium et Zennewater-Delta)
    - CRU 4 Avenue du Roi (2017-2025) :
        - Pôle culturel lié à la petite enfance au sein du bâtiment Chassart
        - Projet VDS : ressourcerie au rez-de-chaussée
        - Ateliers STIB comme pôle d'activités à l'articulation des échelles locales, communales et métropolitaines.
- Logements :
    - CRU 4 Avenue du Roi (2017-2025) :
        - Halle Alimentaire située 164 rue Théodore Verhaegen (4 logements + pôle alimentaire)
        - 85 rue de Belgrade (4 logements)
    - Citydev :
        - Projet VDS situé 100-104 rue de Belgrade (12 logements conventionnés ou assimilés à du logement social) + 101 rue de Mérode

- Victor (en partie au sein du périmètre) : 102 logements conventionnés et 32 logements libres (+ commerces et services, espaces polyvalents et co-working) + 72 000m2 bureaux + espace paysager 2900m2
- projet Jamar : situé sur la trémie actuelle du tram, le projet prévoit à ce stade 80 logements acquisitifs, 1000m2 de commerces, et 3000m2 d'équipements. Le programme définitif n'est pas fixé. Il devra lier les besoins locaux et régionaux, et participer à l'activation de l'esplanade de l'Europe.

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD Gare Habitante

Projet en cours / partiellement réalisés

Site de l'ECAM (rue Verhaegen/rue du tir) : création d'un espace vert en intérieur d'ilot avec des aménagements ludiques, d'une crèche de 149 places, ateliers, salle de sport (chantier en cours)

Opérations projetées

- L'aménagement de la ligne de métro 3 et la création de la station Toots Thielemans
- CRU 4 Avenue du Roi (2017-2025) :10 logements assimilés au logement social au 21 rue du Monténégro
- Politique de la Ville – 2021-2025
  - Maillage ludique et sportif (étude + travaux)
  - Projet de végétalisation urbaine (les saint-gilliculteurs)

Ce sont donc au total 132 logements assimilés à du logement social et 112 logements classiques, soit 244 logements (chiffres exacts à confirmer) au total qui seront mis sur le marché dans les années à venir, soit autant de ménages.

En se basant sur les projections de population de l'IBSA et la taille moyenne des ménages attendue en 2025, On peut donc logiquement imaginer que le profil des nouveaux habitants du quartier sera similaire aux projections de l'IBSA concernant l'évolution des ménages, soit une moyenne de 1,9 individu par foyer. Ainsi, on peut légitimement attendre 464 nouveaux habitants à l'horizon 2025.

Si l'on s'en tient aux parts de population par tranche d'âge (dans la projection tendancielle de l'IBSA à l'horizon 2025), on peut estimer que les projets en cours dans et aux alentours du périmètre impacteront le quartier de la manière suivante en termes de répartition du nombre de personnes supplémentaires pour le quartier :

0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	65-79 ans	80 ans et +
20	17	27	22	84	142	109	33	10

Cela induira donc de nouveaux besoins qui seront intégrés spécifiquement par thème et par critères dans l'analyse générale des pages suivantes pour définir les enjeux majeurs du bilan de référence sur le périmètre.

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Les tableaux des pages suivantes reprennent dans leur dernière colonne l'ensemble des enjeux et opportunités pour le territoire, déclinés par thématique et par critère.

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- Le périmètre déplore une carence importance en espaces verts. De manière générale, il conviendra de valoriser et préserver ceux existants et de développer d'autres espaces verts de proximité et d'envergure accessibles à tous. Outre l'intérêt social du développement d'espaces verts, il sera important de travailler sur la désimperméabilisation de ce quartier densément bâti et sur la verdurisation de tous les espaces disponibles (toitures, façades, cours de récréation, espaces de mobilité délaissés…) afin de participer au mieux au réseau écologique, à la réduction de l'effet « îlot de chaleur », à la gestion des eaux… La présence de la Senne est également à valoriser.

- Le manque d'espaces fédérateurs et de rencontre est globalement problématique à l'échelle du quartier. L'insatisfaction de la population concernant les réalisations récentes en termes d'espaces publics (notamment square Jacques Franck) est revenue régulièrement lors de l'élaboration du diagnostic et des rencontres citoyennes. Un enjeu central est donc de développer la qualité de ces espaces pour les différents publics et les mettre en adéquation avec les besoins et envies réels des habitants.

- Le manque d'aménagements confortables et lisibles pour les modes doux est un enjeu majeur dans le périmètre. Vu son importance dans les réseaux de mobilité douce projetés, il conviendra d'améliorer la qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes du quartier ainsi que l'accessibilité pour les PMR.

- Si le nombre d'équipements et de commerces de proximité semble suffisant en vue des besoins présents des habitants, il conviendra de mesurer l'impact des transformations annoncées autours de la Gare du Midi sur le quartier et de garantir des équipements en adéquation avec les besoins actuels et à venir de ses habitants.

- Au vu de la densité bâtie et de la qualité du bâti, il semble essentiel de préconiser la rénovation plutôt que la construction.

- Enfin d'une manière générale, le diagnostic a fait constat de certes la très bonne connectivité du quartier mais aussi de son enclavement. La population est très demandeuse d'initiatives qui rassemblent et qui fassent du quartier un lieu plus attractif et plus valorisé à l'échelle communale et régionale.

Théme	Critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Population et logement	Adéquation offre / demande	Diagnostic La population du périmètre est caractérisée par : - une mixité d'âge importante: une très forte présence des très jeunes (0-12 ans) et des adolescents (12-17 ans) dans la plupart des secteurs statistiques du périmètre et une sur-représentation de personnes âgées (65+) dans le quartier Fontainas ; - une expansion démographique dans le quartier comparable à celle de la région (respectivement +0,60% et +0,76% entre 2014-2019) mais qui dénote d'une tendance inverse de diminution du nombre d'habitants à l'échelle communale; - une taille moyenne des ménages comparable à la moyenne régionale; - plus de la moitié de la population de la commune dispose d'un revenu d'intégration sociale (RIS) L'offre de logements sociaux dans le périmètre est comparable globalement à la moyenne régionale (7,99 logements sociaux/100 ménages pour le quartier) mais est fortement contrastée selon les secteurs. Les tours du Square Jacques Franck (324 logements sociaux) gérées par le Foyer du Sud représentent une offre particulièrement importante dans le secteur Fontainas et font ainsi grimper la part de logements sociaux dans ce secteur. La Régie Foncière dispose d'un parc immobilier très important dans le périmètre (89 bâtiments dont certains contiennent plusieurs logements) et a déjà été impliquée dans nombreuses opérations de CQD sur le territoire saint-gillois. Alternative 0 Projets de logements assimilés dans et autour du quartier (>100 logements) ainsi que du logement classique (>100 logements également).		+		La demande en logements sociaux est élevée mais le quartier présente une offre déjà relativement élevée également, mais de manière disparate (forte diversité en fonction des secteurs statistiques). Il faudra porter attention à la diversification des logements sociaux à venir, tant en termes de taille de logement, de localisation que de type de logement (acquisitif). Vu la densité bâtie, la rénovation est préconisée par rapport à la construction de nouveaux logements.
	Degré de soutenabilité de la densification	Diagnostic Le périmètre du Contrat de Quartier Durable est très densément bâti et habité. Certaines zones du périmètre (secteurs Régie et Danemark) sont parmi les plus denses de la Région. Après Saint-Josse, Saint-Gilles est également la commune la plus densément peuplée à l'échelle régionale (19.892,33 habitants/km2 contre moyenne régionale de 7.440 habitants/km2). La "situation de départ" est donc celle d'un quartier et d'une commune déjà très dense. La carence importante en espaces verts accessibles au public et lieux d'échange, le faible taux de verdurisation des îlots (entre 0 et 10%) ne permettent pas de compenser les effets potentiels d'une densité très importante en particulier dans un quartier occupé principalement par une population aux revenus précaires. Toutefois, le réseau d'équipements d'enseignement et de crèches important (l'offre en crèches restant malgré tout insuffisante) ainsi que de commerces de proximité et la très bonne desserte en transport en commun du périmètre, sont des critères en faveur d'une densification soutenable. Alternative 0 Amélioration de la qualité de vie au sein du quartier via la mise en œuvre du contrat de maille (2021 pour Saint-Gilles) Développement d'équipements mais également de logements. Développement de petits espaces verts prévu aux alentours du quartier, et petits projets de verdurisation.		+		Au vu de ses caractéristiques, il n'est pas souhaitable de densifier le quartier. Un accent doit être porté sur l'augmentation de la qualité de vie des habitants de ce quartier dense: création d'espaces verts, qualité et sécurité pour tous les publics au sein des espaces publics... Pour le reste, le quartier reste très dense mais diversifié (équipements et commerces) et bien desservi en TC.

	Cohésion sociale	<u>Diagnostic</u> D'un point de vue socio-économique, il s'agit d'un des quartiers les plus pauvres de la région (croissant pauvre). La population est particulièrement sensible et fragilisée : - un revenu médian parmi les plus bas de la Région de Bruxelles Capitale et un revenu imposable médian par déclaration largement inférieur à la moyenne régionale (en 2016, respectivement 16.646 € et 19.072 €) - plus de la moitié de la population de la commune dispose d'un revenu d'intégration sociale (RIS) - un taux de chômage important et une part de demandeurs d'emploi élevée mais qui tend néanmoins à diminuer chez les jeunes ces dernières années. D'autre part, les témoignages récoltés lors des rencontres citoyennes font état d'une vitalité sociale forte ressentie par les habitants et ce à plusieurs égards: - nombreuses initiatives locales (in)formelles y compris des associations d'aide aux jeunes en milieu ouvert (asbl CEMO, Itinéraires), des maisons de jeunes (asbl Bazar, Cité des Jeunes), de soutien scolaire (asbl CIFA), de cohésion sociale (asbl Déclik), des centres d'information (asbl Infor Jeunes Bruxelles), artistiques et culturelles (asbl Matissa). - grande mixité et nombre important de primo-arrivants - gentrification/ diversification du profil socio-économique du quartier Le quartier souffre d'une mauvaise réputation, alimentées par des problèmes de sécurité et de propreté. Si cette image négative ne semble pas internalisée par les habitants du quartier, ils décrivent toutefois une séparation entre le "bas de Saint-Gilles" qui est composé du périmètre et les autres parties de la commune, notamment le "haut de Saint-Gilles". De plus peu d'espaces publics peuvent être considérés comme des lieux d'échanges et d'interactions. Les échanges avec les habitants ont fait ressortir un manque d'espaces fédérateurs au sein du périmètre. Deux seulement ont régulièrement été cités : - la place de Béthleem qui s'anime aux beaux jours - le square Jacques Franck Le réaménagement de ce dernier a toutefois été fortement critiqué. Si il comporte un terrain de football et ainsi fédère les jeunes (garçons), ceux-ci témoignent une déception par rapport aux réalisations en matière d'espace public des précédents CQD. <u>Alternative 0</u> /		O		Un point d'attention est l'importance des espaces publics pour la cohésion sociale
	Salubrité / biens à l'abandon	<u>Diagnostic</u> - sur base du relevé effectué par le bureau d'études, l'état des façades est généralement en bon état mais des poches d'immeubles en état moyen ou dégradés sont répartis assez uniformément sur l'ensemble du périmètre. La chaussée de Forest comporte un linéaire davantage dégradé. - sur base des informations récoltées auprès du CPAS et CAFA par le bureau d'études, le bâti est fortement dégradé et dans des conditions d'insalubrité. <u>Alternative 0</u> Rénovation de 16 logements rue de Belgrade, de la halle alimentaire, du tri postal...		+		Pour toutes les fonctions, le quartier présente un réel enjeu de rénovation plutôt que de construction

Théme	Critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Emploi et activité économique	Adéquation offre / demande	Diagnostic D'une part, les statistiques relatives au taux de chômage communal datent de 2017 et n'ont été actualisées depuis qu'à l'échelle régionale ce qui ne permet pas d'évaluer précisément la situation actuelle du périmètre. Toutefois, notons qu'en 2015, le taux de chômage dans le périmètre était de près de 30%, alors qu'il était de 20% à l'échelle régionale. Depuis, ce taux a nettement diminué à l'échelle de la région et de la commune et une évolution positive similaire peut être attendue dans le périmètre. La part de demandeurs d'emploi est également élevée dans ce quartier (près de 16 %) mais a nettement diminué depuis quelques années. Parmi ceux-ci, si la part des jeunes (18-24 ans) tend à diminuer, la part des personnes au chômage depuis plus d'un an sur l'ensemble des demandeurs d'emploi dépasse les 65% et a eu tendance à augmenter. Ce problème structurel dans le quartier entraine des mécanismes de précarité et d'exclusion sociale, contraint également l'accès au logement et aux biens et services de base. Rappelons que plus de moitié de la population saint-gilloise est au RIS. D'autre part, de nombreuses initiatives ou associations spécifiques au quartier existent en matière d'emploi ou d'économie sociale: la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et de la Formation, Cenforgil, le Village Partenaire qui contribuent à réduire le taux de chômage et particulièrement chez les jeunes de 18-24 ans. Alternative 0 Volet formation dans le projet des Saint-gillicuteurs		O		La formation et la remise à l'emploi restent un enjeu global applicable à l'échelle local
	Commerces	Diagnostic L'offre commerciale est assez étendue (près de 300 commerces) et bien répartie géographiquement au sein du périmètre. Elle s'organise en pôles et en liserés : la place de Bethléem, la chaussée de Forest et les alentours de la Gare du Midi. Les HORECA prédominent et on notera une part non négligeable d'hôtels (7%), ainsi qu'une forte présence de commerces alimentaires, commerces essentiels (coiffeurs, pharmacies) et par contre, peu de commerces de loisirs, culture ou d'équipement à la maison qui ont du mal à trouver leur place dans le quartier. Les liserés commerciaux principaux semblent en bonne santé, avec seulement 6% de cellules commerciales vides. Dans le reste du quartier, quelques commerces encore actifs sont éparpillés sur l'ensemble du périmètre et mêlés à d'autres vides, ces dernières représentent une part non négligeable du mix commercial, près de 20%. Alternative 0 Développement d'une ressourcerie, d'un pôle alimentaire... --> renforcement et diversification des activités commerciales Nouveau Siège de la SNCB (relocalisation de ~80 000m² de bureaux) avec espaces commerciaux au rez		+		
	Mixité des fonctions	Diagnostic La particularité du périmètre est qu'il est composé de deux tissus urbains distincts juxtaposés: D'une part, un tissu plutôt mixte constitué de petites unités de logements maillé avec des unités commerciales et un nombre important d'équipements; D'autre part, un tissu largement monofonctionnel de la Gare du Midi avec ses infrastructures ferroviaires, ses bureaux et ses bâtiments et espaces non affectés qui s'intègre assez mal au reste du quartier. Alternative 0 A priori, au vu des projets à venir, ces caractéristiques risquent d'être renforcées.		O		Un enjeu principal pour le quartier est d'arriver à liaisonner les "sous-quartiers" fonctionnels (résidentiel mixte vs bureaux)

Théme	Critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Cadre de vie	Espaces verts (quantitatif)	Diagnostic L'offre en espaces verts est très faible au sein du périmètre : - la part de population à proximité d'un espace vert accessible au public est extrêmement faible dans le quartier. L'unique espace vert accessible au public dans le périmètre est le parc Germeaux, situé en intérieur d'ilot, d'une superficie de moins de 4.000 m2. - la majorité des îlots présentent un taux de verdurisation compris entre 0 et 10%, à l'exception de celui incluant le Parc Germeaux qui présente un taux plus élevé. - le périmètre est inclus en grande partie dans la zone de carence en espaces verts selon la classification de Bruxelles Environnement. Cette zone devrait être plus étendue car elle considère l'Avenue du Roi comme un espace vert, ce qui ne se vérifie pas dans les faits. De petits projets de végétalisation existent également dans le quartier mais ne sont pas considéré ici comme espaces verts, vu l'espace réduit qu'ils occupent. Alternative 0 Ouverture de l'espace de jeu dans l'îlot Vanderschrick/Volders/Waterloo + création d'un espace vert en intérieur d'îlot sur le site de l'ECAM, tous 2 à proximité du quartier. En outre, le contrat école prévoit que la cour de l'école Ulenspiegel soit verdurisée et potentiellement ouverte au public hors des heures d'ouverture de l'école.		+		Un des grands enjeux est de verduriser le quartier, de développer des nouveaux espaces verts accessibles au public malgré le peu d'espace disponible.
	Espaces verts (qualitatif)	Diagnostic Outre son faible nombre, l'offre en espaces "verts" est peu diversifiée: outre le parc Germeau présentant une aire ludique, des bacs potagers et un terrain de pétanque, l'avenue du Roi qui comporte quelques espaces de jeu est considérée comme une artère verte mais semble avoir, en pratique, davantage une fonction de passage; Parmi les autres espaces verts à proximité du périmètre, on relève le parc de la Porte de Hal et sa plaine de jeux ainsi que les parcs de Forest et Duden qui sont plus éloignés mais davantage d'envergure. Les autres espaces publics amènent une diversité dans les fonctions sociales, mais ne sont pas verdurisées (square Jaques Franck ses terrains de football, place de Bethléem, qui ne comporte pas d'infrastructures mais vient pallier au manque en espaces ludiques dans le quartier. Alternative 0 /		O		La présence de la Senne au sein du quartier est une réelle opportunité à valoriser, tant pour le développement de la faune et de la flore, de la gestion des eaux que du développement d'espaces verts publics qualitatifs.
	Alimentation durable	Diagnostic Il y a 5 potagers collectifs dans le périmètre : potager Rodelle, chou de Saint-Gilles, Village Partenaire, Parc Germeaux et Baobab dont certains en bacs et d'autres en pleine terre. On compte également deux composts collectifs (école Ulenspiegel qui prévoit de l'agrandir et la Pousse qui pousse). Présence de la pépinière la Pousse qui Pousse Itiniative Baobab à l'origine du potager précité, issue du projet des "Quartiers Durables Citoyens" Alternative 0 /		O		Le quartier présente déjà pas mal de projets agricoles, même de petite taille. Une opportunité à échelle de la Région mais qui est applicable à l'échelle du quartier est de développer une réelle chaine alimentaire : production, transformation, restauration, vente… Sur base de cette thématique, ce développement est aussi une opportunité en termes d'emploi et de réinsertion, de cohésion sociale...

	Bien-être	Diagnostic Plusieurs constats sont faits en matière de bien-être dans le périmètre: - Le quartier du "Bas de Saint Gilles" dispose d'une pauvre réputation en raison de la sécurité et propreté. Cette image négative ne semble toutefois pas être internalisée par les habitants du quartier. - Si les habitants expriment un sentiment fort d'appartenance au quartier, ils expriment aussi le sentiment d'un quartier "enclavé", de par la présence de barrières physiques et sociales fortes qui délimitent le périmètre (infrastructures ferroviaires, petite ceinture, chaussée de Forest et l'avenue du Roi). Est aussi relevée la difficulté à circuler en tant que piétons dans et autour du quartier, tout en mettant cela en rapport avec la densité très élevée du quartier. Par ailleurs, les habitants qualifient les liens physiques existants entre le quartier et ses alentours comme étant « désagréables à utiliser » : passages dans la Gare, espace non qualifié (no man's land) de l'esplanade de l'Europe, traversée piétonne difficile de la petite ceinture vers le centre-ville, etc. (Espaces impraticables). Ceci joue également un rôle déterminant dans le sentiment de bien-être des habitants. - Enfin, la structure du bâti ancien et serré a pour effet de n'offrir que peu d'espaces ouverts dans le quartier. De plus, le manque de diversité de publics et la quasi-absence des jeunes filles dans l'espace public est souvent souligné. Le square Jacques Franck, un des rares espaces publics et ouverts, est très majoritairement investi par le public adolescent masculin qui se rassemble aux alentours du terrain de foot. Les autres publics (parents, personnes âgées, jeunes filles...) font ainsi usage de cet espace davantage comme lieu de passage. Ceci peut avoir un impact non négligeable sur le sentiment de sécurité et de bien être dans l'espace public. Ceci met en avant le manque d'équipement adéquat selon le genre et l'âge dans les espaces publics du périmètre. Sur base du relevé effectué par le bureau d'étude, l'espace public du quartier est qualifié de globalement en bon état ou état moyen. Au niveau des voiries, la rue de Belgrade, la voirie sud de la place de Bethléem et la zone de kiss&ride de la place Victor Horta sont jugés en mauvais état. Au niveau des trottoirs, il s'agit de la place Bara, partie sud du Boulevard Jamar e et le tunnel piéton Vétérinaires. Alternative 0 /		O		En termes de bien-être, l'enjeu du quartier repose principalement sur l'accueil et la prise en compte de la diversité des publics présents au sein du quartier en termes d'âge, de genre, de culture... En lien avec cela, la sécurité et le vandalisme, entre autres au square Jacques Franck, notamment en soirée, restent un enjeu important. Un enjeu important sera également de travailler sur les frontières physiques et mentales qui cloisonnent le quartier et les alentours de la gare du Midi.
	Création de repères symbolique	Diagnostic Les repères symboliques, parfois plus paysager qu'ayant un "usage" réel, sont la gare et la Tour du Midi et le kioske de la place de Bethléem. Les tours et le square Jacques Frank font également partie des repères locaux. La délimitation des limites communales, donc du quartier est floue et généralement arrêtée à la gare du midi. Les tunnels liés à l'infrastructure ferroviaire sont considérés comme des barrières physiques et sociales, ce qui a un impact sur la cohésion sociale. Mais cette gare reste un repère symbolique dans le quartier, renforcé actuellement par l'occupation temporaire du Tri Postal. Les volets fermés du bâtiment du tri postal, le long de l'avenue Fonsny, sont des murs d'expression d'art urbain. Alternative 0 Plusieurs rénovation vont mettre en valeur des bâtiments industriels (logements, halle alimentaire...).		+		La présence de l'entreprise sociale Smart, qui rassemble de nombreux artistes, pourrait être une opportunité de développer du mobilier ou des interventions artistiques dans le quartier.
	Paysage urbain	Diagnostic Le quartier est caractérisé par un tissu dense de rues tracées de manière très structurée, assez typique de l'urbanisme bruxellois de l'époque du 19ème s. De grands îlots rectangulaires de taille similaire sont la résultante de ce tracé. Le square Jacques Franck dénote par son urbanisme d'ordre ouvert. Cette ouverture du tissu s'est faite à l'occasion de la construction des deux tours du foyer du sud dans les années 60 qui marquent également le paysage urbain de par leur hauteur. Un autre marqueur important du paysage sont les infrastructures ferroviaires, la Gare et la Tour du Midi qui sont considérées comme des frontières physiques délimitant le périmètre. D'un point de vue topographique, le périmètre est marqué par le versant est de la vallée de la Senne. Le paysage urbain est donc varié au sein du périmètre. Alternative 0 Les friches présentes au nord de la Gare du Midi seront bâties dans les prochaines années, comblant un chancre urbain et de ce fait renforçant potentiellement la qualité paysagère locale (fortement dépendant du projet développé).		O		Le quartier possède un profil paysager mixte mais très dense. En outre, des projets en cours vont déjà avoir un impact important (nouveau siège de la SNCB, développement des friches de la gare du midi… Il convient donc de ne pas "rajouter une couche" mais plutôt de valoriser l'existant (e.a. via la rénovation plutôt que la construction). La requalification des espaces ouverts environnant la gare du midi est une opportunité pour valoriser le paysage urbain spécifique. En outre, la topographie pourrait également être valorisée et "explicitée" en accord avec la gestion intégrée de l'eau par exemple.

Théme	Critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Equipements	adéquation offre / demande accueil petite enfance	Diagnostic Le monitoring des quartiers identifie 0,49 places en milieu d'accueil par enfant. C'est plus élevé que la moyenne régionale (0,38) mais ça reste largement insuffisant pour répondre à la demande. Il existe 5 crèches communales et 2 faisant partie du réseau saint-gillois des mini-crèches à vocation sociale et parentale. Alternative 0 On peut prévoir l'arrivée d'une vingtaine d'enfants de moins de 3 ans à l'horizon 2025. Création d'une crèche de 149 places sur le site de l'ECAM à proximité du quartier		-		Sans être essentielle pour le quartier, cette thématique restera un enjeu à l'échelle de la Région. La proximité de la gare du midi et le développement de nouvelles surfaces de bureau à venir généreront peut-être un besoins/opportunité de développer une halte-garderie dans cette partie du quartier.
	adéquation offre / demande scolaire	Diagnostic Les écoles fondamentales sont assez nombreuses dans les alentours, on en compte 7 dont 2 écoles communales et fondamentales, 3 autres fondamentales et une secondaire. On compte aussi La Ligue du Braille ainsi qu'une école de langue polonaise. Alternative 0 On peut prévoir l'arrivée d'une vingtaine d'enfants de moins de 6 ans, d'une trentaine d'enfants de moins de 12 ans et d'une vingtaine d'enfants de moins de 18 ans à l'horizon 2025.		-		Sans être essentielle pour le quartier, cette thématique restera un enjeu à l'échelle de la Région.
	adéquation offre demande santé / social	Diagnostic Plusieurs équipements sociaux : CPAS de Saint-Gilles, Restos du Cœur, Maison de l'Emploi et un tissu important de structures locales (Point d'Appui, AIS Verhaegen, etc.), marauds de la Croix Rouge et SAMU social à la gare du midi. La RBC compte 4 programmes de logements Housing First pour les personnes en situation de sans-abrisme. Le périmètre comprend quelques médecins, 2 maisons médicales. La maison de repos la plus proche est située à la porte de Hal. Alternative 0 /		0		Le manque de structures de santé, de soin, et d'accompagnement social va se faire de plus en plus sentir dans les années à venir et constitue une problématique pour le quartier comme pour le reste de la Région.
	adéquation offre demande culturel / loisirs	Diagnostic *Activités sportives:* Maillage jeux et ludicité des espaces publics assez pauvre. Les terrains de football square Jacques Franck ont le mérite d'exister mais leur valeur qualitative est critiquée. On compte une salle de sport dans le périmètre (rue de Russie), en plus d'une salle de fitness, d'escalade et de psychomotricité. L'asbl Saint-Gilles sport organise des activités pour adultes. La demande en matière d'infrastructure sportives n'est pas rencontrée. *Activités culturelles:* La Maison des Cultures est un acteur important dans cette matière. La Tricoterie offre un service de location de salle mais ne semble toutefois pas en adéquation avec les besoins du quartiers et avoir tissé de liens forts avec les habitants. La Bibliothèque néerlandophone de Saint-Gilles En plus de ces infrastructures, nombreux événements ont lieu dans le périmètre (Fête de Bethléem, parcours d'artistes, fête des voisins, etc.) Alternative 0 Pôle culturel lié à la petite enfance (CRU4), développement de la cour de l'école Ulenspiegel, axe 2 de la politique de la ville (coaching sportif), Projet CuBe, un centre d'expression artistique, culturelle, sportive, citoyenne, nouveau centre sportif et nouveau équipements jeunesse (MJ, IBO, PIJ...) sur le site de l'ECAM		+		En termes de loisir et de culture, l'enjeu essentiel pour le quartier est la diversification des publics visés par les infrastructures existantes et à venir (personnes âgées, jeunes filles, familles, enfants…), autant en intérieur qu'en extérieur. En termes de sport, les infrastructures intérieures et extérieures sont à développer.

Théme	Critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Environnement	Cycle de l'eau	Diagnostic Dans le périmètre, vu la situation en bas de versant de la Senne, on voit qu'une large zone est concernée par un aléa d'inondation faible. Certaines zones, plus proches du lit de la Senne sont concernées par un aléa d'inondation moyen voire élevé. C'est notamment le cas pour l'ensemble de l'avenue Fonsny et quelques poches présentant une topographie peu élevée. La part de surface imperméable dans le périmètre du CQD est très élevée. En effet, aux 76% de superficie bâties dans les parcelles, on peut notamment ajouter les linéaires de voirie et les infrastructures ferroviaires qui s'ajoutent au taux d'imperméabilisation constaté dans le quartier. Alternative 0 /		O		La présence de la Senne au sein du quartier est une réelle opportunité à valoriser, tant pour le développement de la faune et de la flore, de la gestion des eaux que du développement d'espaces verts publics qualitatifs. La désimperméabilisation est à développer au maximum, ainsi que l'accueil de la nature au niveau des bâtiments (toitures vertes, façades vertes liées au sol, accueil de la faune...). Les espaces publics sont à végétaliser au maximum afin de développer le réseau écologique et l'accueil de la faune et de la flore tout en permettant une gestion plus naturelle des eaux de ruissellement (arbres en voirie avec pieds protégés, rues-parc, végétalisation des espaces de mobilité délaissés...) et une régulation du microclimat (diminution des îlots de chaleur...). En outre, le développement de la nature est une opportunité pour améliorer la cadre de vie du quartier (aires de jeu en contact avec la nature, végétalisation des cours d'écoles, nouveaux espaces verts, diversification des plantations pour amener de la couleur et des odeurs...)
	Faune et flore	Diagnostic On note la présence de certaines espèces animales, surtout des oiseaux et chauve-souris liées au bâti mais l'absence d'espaces verts significatifs ou de points d'eaux, ce qui ne rend pas le quartier accueillant pour la faune te la flore. L'éclairage public n'est pas pensé pour réduire les incidences sur la biodiversité. La Maison Eco (service Développement Durable de la commune et l'équipe Eco&Co du CAFA et CPAS) mène des missions d'information, formation et documentation en matière de développement durable. La commune organise les balades "belles de ma rue" pour sensibiliser la population aux plantes sauvages croisées en rue. Alternative 0 projet Saint-gilliculteurs de la cellule Végétalisation Urbaine (plantes grimpantes)		O		
	Maillage vert et bleu	Diagnostic L'ensemble du périmètre est repris au PRDD en zone prioritaire de verdoiement. La zone de revalorisation et d'intégration urbaine de la Senne inclut également une partie du périmètre. A l'échelle du quartier, on rappelle la carence importante en espaces verts. On notera également le tracé de la Senne et qui, dans le Plan Nature, fait l'objet de nombreuses réflexions et projets à initier pour renforcer les continuités bleues dans la Région. Le maillage vert du PRDD place d'ailleurs une partie du quartier en Zone de revalorisation et intégration urbaine de la Senne. La Senne est le seul élément du maillage vert présent dans le quartier, et elle n'est pas mise en valeur en ce sens. Alternative 0 /		O		
	Sols, sous-sols	Diagnostic Le quartier est très fortement imperméabilisé. De nombreuses parcelles sont reprises comme potentiellement polluées (catégorie 0), dont certaines présentent des superficies importantes. On notera également plusieurs parcelles (légèrement) polluées sans risque (catégories 2 et 3). Quelques-unes sont également cours d'étude ou de traitement (catégorie 4) Alternative 0 /		O		Un enjeu de désimperméabilisation est important au sein du quartier, autant en ce qui concerne la qualité des sols et leur capacité à rendre des services écosystémiques, que pour les questions liées à la chaleur, la biodiversité etc. (voir nouvelle stratégie Good Soil). Un point d'attention sera également à porter à la pollution du sol dans le cadre du développement de projets de quartier. La mise en place de processus alternatifs de dépollution pourrait être une opportunité pour certains projets ou zones.

	Pollution de l'air	Diagnostic Il n'existe qu'un seul point de mesure de la pollution dans le quartier (leschercheursdair.be) ce qui ne permet ps de tirer des conclusions en termes de qualité de l'air au sein du quartier. Cependant, on peut dire que la problématique de la pollution de l'air est similaire à la situation bruxelloise. Les seules informations disponibles sont l'exposition au Black Carbon (2017). Au sein du périmètre, on voit que les axes majeurs (avenue Fonsy, avenue du Roi, l'avenue des Vétérinaires et plus encore le boulevard Jamar et l'avenue Argonne) sont notoirement impactés par des concentrations moyennes de black carbon importantes au-delà des 3 µg/m3 et ponctuellement jusqu'à 6 µg/m3. Dans la maille habitée, les rues transversales à l'avenue Fonsny présentent elles aussi des concentrations assez importantes. Si dans l'ensemble, le périmètre est touché de façon non négligeable par la pollution de l'air, des zones de concentration importante s'expliquent par l'importance que certains axes jouent dans le trafic automobile. Le chauffage est également une des sources principales de pollution de l'air, ainsi que l'incinération et l'industrie mais qui sont moins problématiques dans le cadre du périmètre. Alternative 0 Mise en place et renforcement de la LEZ, primes énergie... de manière générale pour Bruxelles		o		La pollution de l'air est un enjeux bruxellois global qu'il convient de traiter à tous les niveaux possibles. Elle est donc un enjeu ici comme ailleurs : développement de l'utilisation du vélo, des transports en commun, restrictions liées à la voiture (circulation et stationnement), production de chaleur moins polluante, plantation d'arbres...
	Confort acoustique et vibratoire	Diagnostic Le quartier est fort impacté par le bruit, et plus fortement sur les axes représentés par l'avenue Fonsny, la rue de Mérode, l'avenue du Roi, la rue Verhaegen, la place Bethléem et bien sûr la petite ceinture. Le train et le tram représentent également des nuisances acoustiques et vibratoires importantes, concentrées autour des infrastructures spécifiques. L'analyse du niveau annuel moyen du bruit multi-exposition datant de 2016 démontre l'importance des décibels générés par le trafic automobile et le trafic de transit sur les voiries qui concentrent le trafic dans le périmètre (l'Avenue Fonsny, à l'Avenue du Roi, à la Petite-Ceinture, rue de Mérode et les rue d'Angleterre et Russie, ainsi que chaussée de Forest). Dans l'ensemble du périmètre, on note deux poches avec des bruits sonores annuels moyens moins importants (< 45 dB(A)) : - Les îlots entre la rue d'Angleterre et la rue Théodore Verhaegen (où présence aussi du tram 81), d'ailleurs reprises comme zones de confort acoustique à protéger (quartier) - L'ilôt entre la rue Théodore Verhaegen et la rue de Bosnie (square Gérard Van Caulaert) Les espaces publics étant peu nombreux, d'autant plus au regard de la densité du quartier, ils sont intensément fréquenté, ce qui induit également des bruits liés aux activité et à la présence de population à l'extérieur. On notera par exemple le square Jacques Franck et la place de Bethléem comme bruyantes. Alternative 0 La mise en place du CLM et du plan Good Move devrait apaiser le quartier également en termes de bruit lié au trafic, ainsi que le passage à la zone 30 généralisée. Les grands axes resteront néanmoins fréquentés.		+		La diminution du bruit lié au trafic sur les grands axes est un enjeu pour le quartier. La mise en place du Contrat de Mobilité Local est un élément qui devrait améliorer une partie du problème, mais certains grands axes conserveront voire renforceront leur fonction automobile. De manière générale, la réduction de la pression automobile et le bruit lié au sein du site est un point d'attention pour le projet de programme.
	Energie	Diagnostic Aucune information n'est disponible en termes d'énergie (éclairage public, consommation des bâtiments, de la Gare du Midi...). La fonction résidentielle est majoritaire dans une partie du périmètre alors que les bureaux le sont dans l'autre. La carte de thermographie aéreinne réalisée en 2008 montre une majorité de bâtiments en déperdition forte à très forte. L'ensemble du périmètre est repris en zone chaude (rouge) et sans surprise on n'identifie aucun îlot de fraicheur (bleu) qui peut pourtant jouer un rôle essentiel dans les milieux urbains denses. Alternative 0 /		o		La rénovation des bâtiments et l'éclairage urbain sont des éléments sur lesquels on peut agir pour améliorer la situation en termes d'énergie. Le développement de toitures vertes (si possible intensives) et de façades verdurisées permet de travailler également sur la gestion des eaux et le développement de la biodiversité en parallèle de la régulation de la température intérieure et le microclimat.

	Ressources	<u>Diagnostic</u> On compte également deux composts collectifs (école Ulenspiegel qui prévoit de l'agrandir et la Pousse qui pousse), celui de l'école est d'ailleurs régulièrement marqué par des dépôts clandestins. Le service propreté publique de Saint-Gilles est situé en bordure du périmètre et collecte les petits produits chimiques / huiles / ampoules écologiques (équivalence Proxychimik) + 1 olio box 5 emplacements de bulles à verre. un repair café est organisé à la tricoterie <u>Alternative 0</u> /		0		La question des ressources est une problématique générale qui a également ses enjeux de manière locale: d'une part la gestion des déchets et de propreté publique mais également de réemploi/recyclage des objets et flux, qu'ils soient résidentiels ou professionnels. Localement, la question de la transformation des bureaux, la rénovation de bâtiments, la réfection des voiries etc constituent des opportunités pour la récupération des éléments (matériel et matériaux) réutilisables ou recyclables via des filières spécifiques. De même, le développement de composts de quartier, give box, boites à livres, frigo solidaires etc ont tout leur sens à léchelle locale.

Théme	Critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Mobilité	Accessibilité des transports en communs	Diagnostic La desserte du quartier est extrêmement bonne dans la partie nord du périmètre qui est en contact direct avec la gare du Midi où passent des trains nationaux et internationaux. Le périmètre est aussi connecté à plusieurs lignes de métro (2,6), tram (3, 4, 51, 81, 82) , bus STIB (27, 32, 49, 50, 78), TEC et De Lijn. La gare constitue un pôle important pour les déplacements à l'échelle de la région également, et particulièrement ceux en transports en commun. Cette offre considérable ne doit cependant pas cacher le fait que dès qu'on s'éloigne de la gare, la couverture est moins bonne par endroit comme dans le haut de l'avenue du roi et au niveau de la rue de Serbie. Alternative 0 Développement du métro 3		+		Le quartier étant très bien desservi, il s'agit plutôt d'améliorer les accès à la gare pour tous public (en ce compris les PMR), le sentiment de sécurité et de propreté aux arrêts mais également la compréhension de l'organisation des lieux (différents arrêts de la gare du midi et métro 3 à venir).
	Circulation motorisée	Diagnostic Les charges de trafic sont importantes sur les grands axes, ce qui explique en grande partie la tendance au trafic de transit.Le trafic s'organise en entrée et sortie de ville au départ des grands axes longeant la gare (Fonsny-Bara) et la petite ceinture. Dès que ces axes sont saturés, du trafic de transit va être observable au sein du quartier, notamment sur les rues de Mérode, Emile Féron et la rue d'Angleterre. Plusieurs carrefours, principalement sur l'avenue du Roi et l'avenue Fonsny sont repris en ZACA (zones à concentration d'accidents). Toutes les voiries communales sont en zone 30. Presque toutes les rues offrent du stationnement en voirie pour un total d'environ 2000 places. Ces places sont généralement fort occupées, quelle que soit l'heure de la journée, avec une moins forte pressions sur les voiries situées au nord de la gare du Midi. Hors voirie, le parking public de la gare du midi accueille jusqu'à 1650 voitures et les blocs concernés par le périmètre environ 4000 emplacements. Les voiries entourant la gare et la petite ceinture sont en zone grise (limitation du stationnement dans le temps) alors que toutes les autres rues sont en zones vertes (pas de limitation). Alternative 0 La maille "Saint-Gilles" bénéficiera en 2020-2021 d'une étude "Contrat de Mobilité Locale" pour al mise en œuvre du plan Good Move et l'apaisement des quartiers		+		L'écart de réalité entre l'infrastructure ferroviaire / les entrées de ville, générant un trafic de transit important, et les rues résidentielles du quartier, utilisées pour ce transit, restera un enjeu à long terme. Le Contrat de Maille devrait permettre, lors de sa mise en œuvre, une réelle balance entre les flux. Il s'agit également à court terme d'une opportunité pour repenser le profil des voiries dans le quartier en visant une meilleure répartition de l'espace entre les modes mais également pour y intégrer d'autres fonctions dans l'espace public (nature, gestion des eaux, espace vert, éléments ludiques...) pour répondre aux différents besoins identifiés dans le quartier.
	Vélo	Diagnostic On relève peu d'aménagements pour les cyclistes et ils sont concentrés sur les voiries qui bordent la gare (Esplanade de l'Europe, avenue Fonsny). Les ICR A et 9 traversent le périmètre d'ouest en est et l'ICR SZ le traverse du nord au sud mais ne sont pas aménagés. Récement, des aménagements qualitatif ont été réalisés sur la petite ceinture, en bordure du périmètre. Le périmètre comprend 3 boxes à vélos et 6 stations villo. Alternative 0 Aménagements prévus de l'ICR S. L'étude et la mise en oeuvre du CLM Saint-Gilles aura des effets positis sur le confort et la sécurité des vélos.		+		Le vélo avait déjà le vent en poupe ces dernières années, mais la récente situation liée au Covid19 a encore renforcé la tendance. Le quartier accueillant entre autres une gare internationale, des ICR et des ICC, le développement d'infrastructures de déplacement à vélo mais également de stationnement sécurisé sont un enjeu pour le quartier. Les maisons étant relativement anciennes et souvent divisées, il existe généralement peu de place à l'intérieur pour stationner plusieurs vélos (par ménage). La question du stationnement vélo pour le public local est donc également un enjeu local. Au vu de l'orientation assez complexe entre autres autour de la gare, une signalétique adaptée serait à développer pour clarifier les déplacements.

	Piétons / PMR	<u>Diagnostic</u> Les aménagements pour piétons et PMR sont assez pauvres. L'avenue Fonsny (carrefour avec Avenue du Roi à la sortie de la gare), le croisement avec la petite ceinture, les carrefours rue de Mérode, rue Théodore Verhaegen ou encore avenue du Roi sont identifiées comme des zones piétonnes particulièrement difficiles de par leur manque de confort et leur dangerosité lorsque le trafic est important. De plus, rappelons que certains passages sont identifiés comme peu ou impraticables : le passage dans la Gare, espace non qualifié (no man's land) de l'esplanade de l'Europe, traversée piétonne difficile de la petite ceinture vers le centre-ville, etc. L'espace public bordant la Gare du Midi est aussi très peu accessible pour les PMR, ce qui est problématique pour une gare de cette ampleur. <u>Alternative 0</u> Le plan GoodMove prévoit la création de magistrales piétonnes à proximité de la gare du midi, ce qui sera bénéfique pour la circulation piétonne au sein du quartier.		+		Les axes routiers importants du quartier représentant de réels dangers pour les piétons et PMR, ces points noirs sont à traiter pour améliorer le confort de déplacement de ces derniers. Les alentours de la gare du midi devraient être améliorés suite à la mise en œuvre du plan Good Move qui y prévoit des magistrales piétonnes. La qualité, le confort et la sécurité des déplacements des PMR est à garder à l'œil lors des réaménagements prévus. Les passages peu/impraticables identifiés (passage à travers/dans la gare, esplanade de l'Europe, petite ceinture...) sont à requalifier, et un travail est à réaliser sur le lien piéton entre les 2 côtés de la gare.
	Alternatives à l'automobilité	<u>Diagnostic</u> Le quartier comprends 4 stations Cambio et une station ZenCar <u>Alternative 0</u> /		o		

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du projet de programme du CQD

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études restent accessibles dans les annexes du RIE (même si elles ont été intégrées dans les fiches) pour que le détail soit disponible pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

. Document 5 : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable
. Document 6 : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux…)
. Document 7 : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit - Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet - Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population…)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.4 (voir annexes)

critères	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre	Incidences Projet 1.4 Salle polyvalente Germeau		Recommandations Projet 1.4 Salle polyvalente Germeau
Confort acoustique et vibratoire		La diminution du bruit lié au trafic sur les grands axes est un enjeu pour le quartier. La mise en place du Contrat de Mobilité Local est un élément qui devrait améliorer une partie du problème, mais certains grands axes conserveront voire renfroceront leur fonction automobile. De manière générale, la réduction de la pression automobile et le bruit lié au sein du site est un point d'attention pour le projet de programme.	Développement d'activités à la place d'un bâtiment abandonné. Des nuisances sonores pourraient être générées par les activités et événements organisés dans le nouveau bâtiment.	+	Assurer une bonne isolation acoustique du bâtiment et définir des règles/établir une charte quant aux activités bruyantes tenues à l'extérieur ou à la sortie du bâtiment en soirée ou de nuit.
Energie		La rénovation des bâtiments et l'éclairage urbain sont des élements sur lesquels on peut agir pour améliorer la situation en termes d'énergie. Le développement de toitures vertes (si possible intensives) et de façades verdurisées permet de travailler également sur la gestion des eaux et le développement de la biodiversité en parallèle de la régulation de la température intérieure et le microclimat.	La démolition/reconstruction est énergivore. Cependant, le nouveau bâtiment développé devra respecter les normes énergétiques en vigueur et sera donc nettement plus efficaces en termes énergétiques que le bâtiment existant. Par ailleurs, les consommations augmenteront puisqu'il y a développement d'une nouvelle fonction.	o	Maximiser l'efficacité énergétique du nouveau bâtiment, choisir des équipements techniques performants en matière d'énergie (éclairage, sonorisation, électromenagers...).
Ressources		La question des ressources est une problématique générale qui a également ses enjeux de manière locale: d'une part la gestion des déchets et de propreté publique mais également de réemploi/recyclage des objets et flux, qu'ils soient résidentiels ou professionnels. Localement, la question de la transformation des bureaux, la rénovation de bâtiments, la réfection des voiries etc constituent des opportunités pour la récupération des éléments (matériel et matériaux) réutilisables ou recyclables via des fillères spécifiques. De même, le développement de composts de quartier, give box, boites à livres, frigo solidaires etc ont tout leur sens à léchelle locale.	La démolition du bâtiment entrainera des matériaux sortant à traiter en fonction de leur nature. La construction du nouveau bâtiment générera l'acheminement de matériaux entrants. Les impacts concrets seront à mesurer en fonction du projet concret.	-	- réaliser un inventaire des matériaux de déconstruction qui peuvent être réutilisés, réemployés ou recyclés pendant le projet ou au moins avant le chantier - optimiser la gestion des matériaux sortant en fonction de cet inventaire - Utilisation de matériaux entrants de réemploi, locaux, durables, labellisés... Un espace au rez pourrait servir comme espace d'échange au sein du quartier (livres, objets, meubles, nourriture...).

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Une colonne reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)

- Une dernière colonne reprend les recommandations spécifiques au critère pour le projet

Ce travail par projet est repris de manière détaillée en annexe. Les recommandations spécifiques par projet pourront être intégrées dans les cahiers des charges au moment des appels à projet.

Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences et recommandations par thématique ;
- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte.
  Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

  Détérioration du critère
  Recommandation ou vigilance sur le projet
  Amélioration du critère
  Sans impact ou impact minime ou neutre

Extrait du tableau d'analyse globale

Thème	critères	Bilan de référence	Projets 1.1 - 1.2 - 1.3 - 2.1 - 2.2 / 5.5 Logements	Projet 1.4 Salle Germeau	Projet 1.5 crèche	Projet 1.6/5.6 espace de quartier	Projet 1.7 Etude quadrilatères	Projet 1.8 Infrastructures jeunesse et sportive	Projet 3.1 Espaces publics Germeau	Projet 3.2 Espaces publics apaisés	Projet 4.1 Valorisation de la faune	Projet 4.2 Etude gestion de l'eau	Projet 4.3 Végétalisation toiture du parking	Projet 4.4 Majoration primes énergie	Projet 4.5 Plantation d'arbres	Projets 5.1 - 5.2 Appels à projet "cohésion sociale" et "sans-abris"	Projet 5.3 Appel à projet "artistiques et culturels"	Projet 5.4 Chantiers de végétalisation	Conclusion des incidences
Mobilité	Accessibilité des transports en communs		o	o	o	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
	Circulation motorisée		o	o	o	o	o	o	-	-	o	o	o	o	o	o	o	?	
	Vélo		?	o	o	+	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	o	
	Alternatives à l'automobilité		o	o	o	o	o	o	-	+	o	o	o	o	o	o	o	o	

Dans l'exemple repris ci-dessus :

- Pour le premier critère, les projets sont neutres ou positif ce qui n'a donc pas d'impact global sur le critère (gris, dernière colonne), déjà bon dans le bilan de référence (vert, première colonne) ;
- Pour le second critère, les incidences sont plutôt négatives ou potentiellement négatives, ce qui impacte négativement le critère (rouge, dernière colonne) qui était déjà en point d'attention en situation actuelle (orange, première colonne) ;
- Pour le troisième critère, les incidences sont plutôt positives et impactent donc positivement le critère de manière générale (vert, dernière colonne) alors que la situation de référence était problématique (orange, première colonne) ;
- Pour le dernier critère, la somme des évaluations des projets pose plus de question puisqu'un projet a des incidences négatives, un autre a un impact positif. Le critère est donc évalué comme un point de vigilance (orange dans la dernière colonne).

Table des matières

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES 48

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES..... 52

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD..... 72

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres citoyennes, les grands objectifs transversaux au projet de programme sont les suivants :

- Trouver de la place : le quartier étant densément bâti et récemment rénové en partie, l'enjeu est ici de travailler sur l'espace public et d'en récupérer une partie à destination de tous, via par exemple le principe des superblocks (Barcelone), le développement de la nature via des rues végétales (Paris) ainsi que l'amélioration des espaces via leur « recyclage ».
- Renforcer l'habitabilité : favoriser la rénovation plutôt que la construction, dans ce quartier aux nombreuses bâtisses mal entretenues et en carence en espaces verts publics.
- Valoriser la vitalité du quartier : permettre aux nombreux acteurs du quartier d'occuper pleinement l'espace et de déployer leurs actions.

Pour rappel, le projet de programme doit répondre à l'ordonnance relative aux Contrats de Quartier Durable (création de logements…).

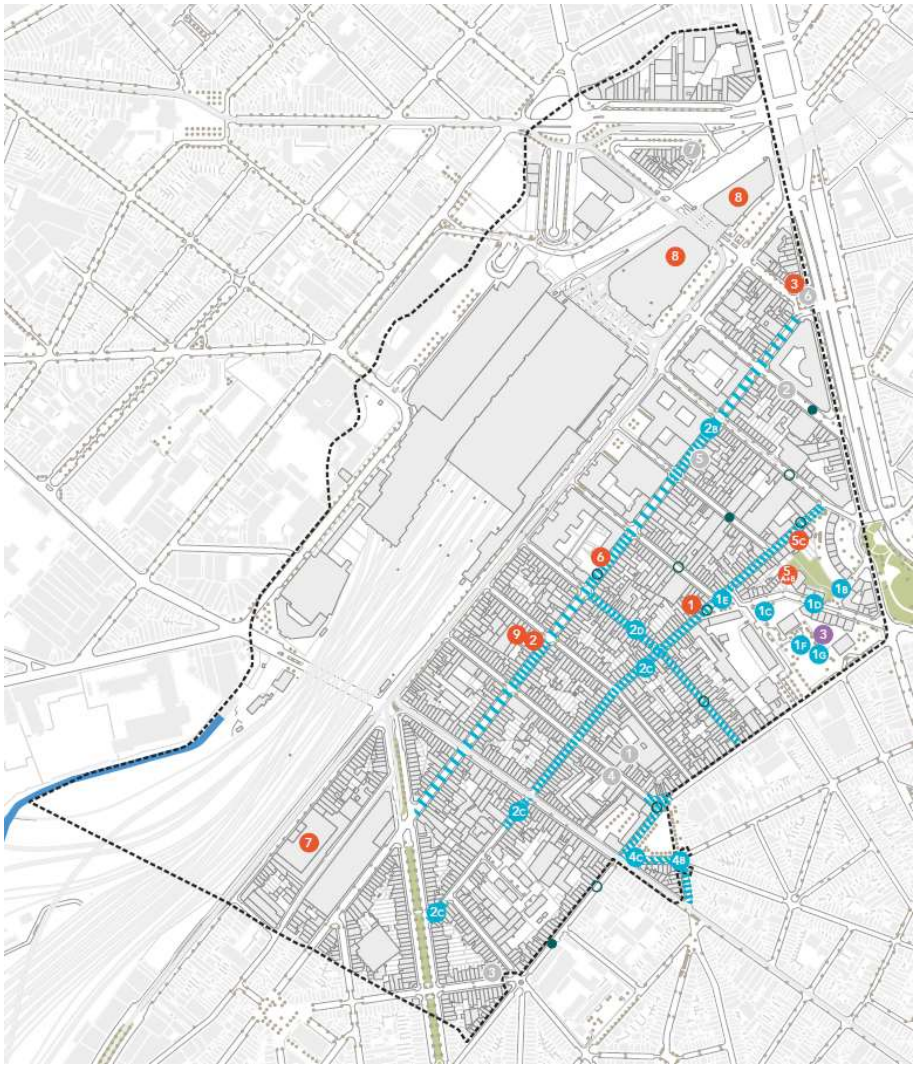

Projet de programme suite à l'enquête publique
© Citytools

Logements

Rénovation d'au moins 3 bâtiments en 8 logements diversifiés en taille et type, ainsi qu'en activant un rez commercial :

- Projet 1.1 – 4 logements housing first, à destination des sans abris
- Projet 1.2 – 3 logements intergénérationnels
- Projet 1.3 – logement unifamilial et activation d'un rez commercial
- Projet 1.4 – budget pour la création de logements (~325 m² soit ~3 logements) selon les opportunités

Le programme prévoit en outre la majoration des primes « énergie » accordées par BE (projet 4.4) afin de compléter l'éventail des primes majorées dans le cadre des CQD et ainsi favoriser la rénovation des logements du quartier.

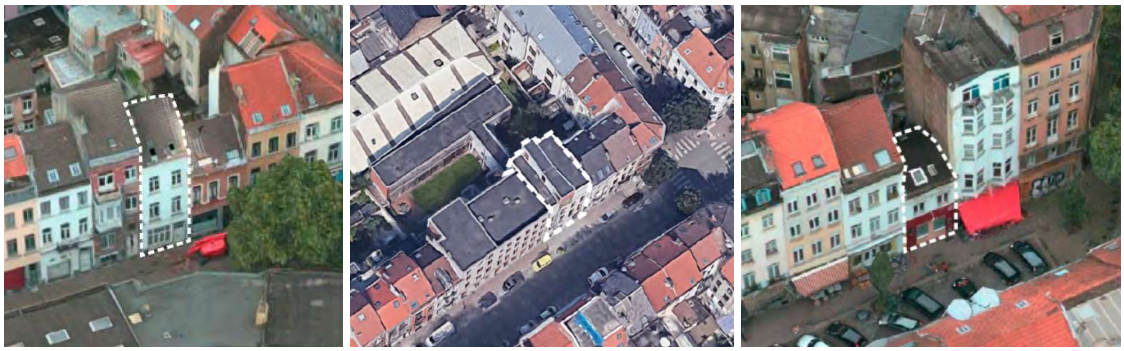

Partie des bâtiments concernés © Citytools

Equipements

Equipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des publics « oubliés » (jeunes filles) et des nombreuses associations du quartier :

- Projet 1.6 - Crèche néerlandophone de 18 places
- Projet 1.7 - Espace multifonctionnel à destination des associations
- Projet 1.9 - Pôle « cohésions sociale »

En outre, un espace spécifique au quartier sera analysé pour en définir les possibilités de programmation (quadrilatères de la gare du Midi, projet 1.8)

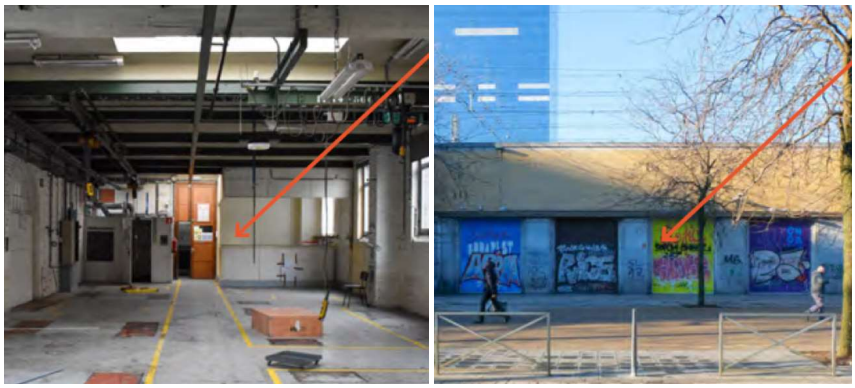

Espace multifonctionnel dans les ateliers STIB (à gauche) et étude programmatique sur les quadrilatères (à droite) © Citytools

Espaces publics et équipements

Développement du pôle Germeau, en lien avec le parc éponyme :

- Démolition du garage vide situé sur la place Fontainas
- Projet 1.5 a et b – Reconstruction sur une partie de la superficie, créant une nouvelle entrée vers le parc (rez bâti uniquement en partie) tout en développant un équipement de quartier à destination des habitants (aux étages) et en relocalisant le service de prévention de la Commune.
- Projet 1.5c – Relocalisation de l'entièreté du service prévention autour du parc (dans la rue Féron, avec la création d'un nouvel accès au parc).
- Projet 3.1 – aménagements ponctuels pour le développement d'un réel système d'espaces publics : rue César de Paepe et entrée du parc, adaptations de la place Fontainas, révision du mobilier urbain place de Héros et square Jacques Franck, aménagement du talus en faveur de la biodiversité, en lien avec le projet 4.3 qui propose la végétalisation de la toiture du Foyer du Sud.

Projets au pôle Germeau © Citytools

Apaisement du quartier

Mise en œuvre du CLM pour le quartier, avec l'établissement des grands principes et le choix de certains tronçons à réaménager dans le but d'apaiser le quartier en termes de transit automobile (projet 3.2) :

- Apaisement de la rue de Mérode,
- Développement de rues végétales
- Aménagement des abords d'école et d'équipements,
- Apaisement de la place Bethléem et de ses environs.

Développement de la nature

Outre le projet 4.3 de végétalisation de la toiture du projet du Sud (près du parc Germeau) et le développement de rues végétales (dans le cadre du projet 3.2 d'apaisement du quartier), le programme propose l'installation d'éléments d'accueil de la faune sur le bâti (projet 4.1) et la plantation d'arbres (projet 4.5). La commune bénéficiera par ailleurs de budget pour végétaliser l'espace public (projet 5.9).

Une étude sur la gestion de l'eau (projet 4.2) au sein du quartier permettra de développer la nature tout en gérant les eaux de ruissellement à l'échelle du quartier.

Déploiement des associations locales

Le programme prévoit, outre le développement d'espaces mobilisables pour les associations (projets 1.5, 1.7, 1.9 et potentiellement 1.8), des appels à projets sur les thèmes « cohésion sociale » (projet 5.1), sans-abris (projet 5.2) et « artistique et culturel » (projet 5.3) qui permettront aux associations actives dans le quartier de bénéficier de financement pour perpétuer ou déployer leurs activités.

Rues végétalisées (à gauche), végétalisation de pied d'arbres (au milieu) et concert de rue (à droite) © Citytools

Projets publics

La commune bénéficiera de budgets pour un programme de sensibilisation à la propreté publique (projet 5.5), pour impliquer les écoles dans les projets (projet 5.6), pour mettre en place un guichet d'accompagnement à la rénovation (projet 5.7) et pour continuer leurs actions en faveur des jeunes filles (projet 5.8).

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programme retenu, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	**Oui**
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	**Oui**
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maitrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	**Oui**
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	**Oui**
Plan Nature - 2016	**Oui**
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	**Oui**

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	**Oui**
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone
Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	**Oui**
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	**Oui**
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	**Oui**
Plan lumière régional	Non
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	**Oui**
Plans communaux	
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	**Oui**
Agenda 21 – 2016/2018	**Oui**
Plan communal de mobilité (PCM) - 2008	Non (en cours de révision suite à l'approbation du plan Good Move)
Plan d'Action Communal de Stationnement (PACS)	En cours de réalisation
BYPAD et plan d'action vélo - 2017	**Oui**
Plans locaux	
Plan d'aménagement directeur (PAD) Midi	En cours de réalisation
Contrat Local de Mobilité (CLM)	En cours de réalisation

Analyse

Les pages suivantes reprennent, pour chaque Plan/Programme analysé, une fiche décrivant ses aspects/objectifs/mesures en lien avec le CQD, puis une analyse de la concordance du projet de programme du CQD avec ceux-ci.

Plan régional de développement durable PRDD - 2018	
Echelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

La liste suivante reprend les axes de développement et les stratégies correspondantes avec lesquels le programme du CQD devra être conforme :

- *Axe 1 : mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers :*
  - *Stratégie 1 : mobiliser le potentiel et les ressources foncières*
  - *Stratégie 2 : Proposer une densification maîtrisée*
  - *Stratégie 3 : Actions futures pour le logement social à Bruxelles*
- *Axe 2 : Mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif :*
  - *Stratégie 1 : les équipements comme support de la vie quotidienne*
  - *Stratégie 2 : les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité du cadre de vie*
  - *Stratégie 3 : améliorer l'équilibre entre les quartiers*
  - *Stratégie 4 : défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité*
  - *Stratégie 5 : renforcer le paysage naturel*
  - *Stratégie 6 : préserver et améliorer le patrimoine naturel régional*
- *Axe 3 : Mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine*
  - *Stratégie 3 : soutenir l'économie de proximité et l'emploi local*

Dans ses objectifs concrets, le PRDD est porteur pour le quartier Midi. La zone est en effet reprise comme pôle de développement prioritaire. Les ambitions stratégiques pour le quartier et ses alentours sont de le développer comme « entrée de ville » tout en s'appuyant sur le concept de « gare habitante », en y renforçant la mixité fonctionnelle et sociale, y développant un pôle d'emplois et en y accroissant la qualité de vie :

- Le réaménagement et l'amélioration de la gestion des espaces publics, avec l'intégration du projet de métro Constitution et la reconfiguration de secteurs-clé (esplanade de l'Europe, place de la Constitution, rue Couverte, etc.) ;
- Le renforcement des liens entre les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht et facilitation du cheminement vers le centre-ville ;
- L'aménagement et occupation des quadrilatères (espaces situés sous les voies ferrées entre la gare et la Petite Ceinture) avec divers services (halle alimentaire, parking vélos, commerces, etc.) ;
- La construction d'un projet mixte de logements et de bureaux ;
- La reconversion de l'immense bâtiment du Tri Postal et des 2 bâtiments connexes (90.000 m2), propriété de la SNCB qui jouxte la gare rendu à l'identique pour y accueillir son nouveau siège ;
- La reconversion des deux îlots délimités par les rues de France, Bara, de l'Instruction et des Vétérinaires en un quartier urbain avec une prédominance résidentielle en cohérence avec le bâti existant ;
- La reconversion du site de l'îlot des Deux Gares, et notamment les grandes parcelles réaffectées en Zones d'Entreprises en Milieu Urbain, en valorisant la présence à ciel ouvert de la Senne ;
- La construction de logements publics (14.000 m²) ;
- La création du nouveau siège d'Infrabel rue de France.

En outre, l'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), arrêtée en 2016. La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des

programmes (e.a. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *zone prioritaire de verdoiement*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques (en ce compris le quartier Midi).

Il est également repris dans le *périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine et comme Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement* (ZICHEE) au sens du PRAS et dans le projet de Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine.

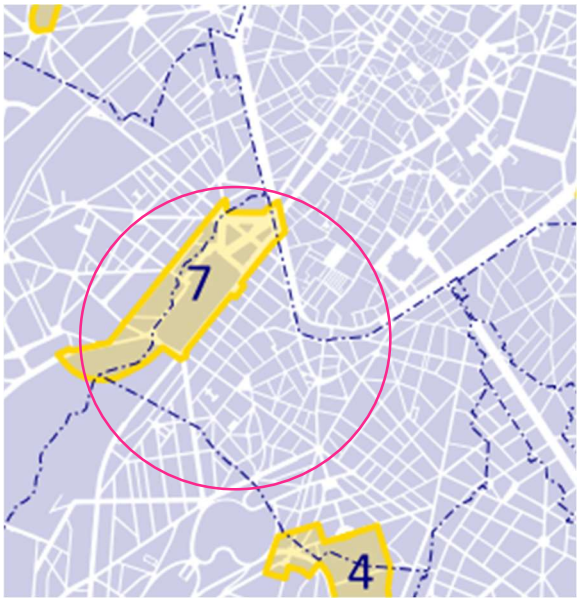

Zone de développement prioritaire : quartier Midi (extrait carte 2 du PRDD)

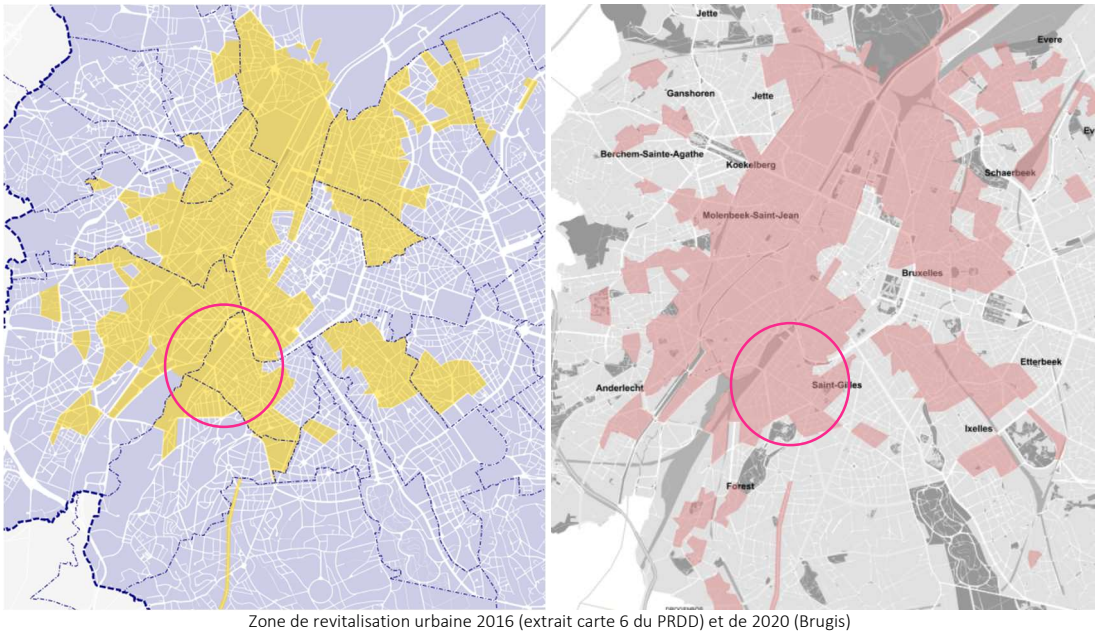

Zone de revitalisation urbaine 2016 (extrait carte 6 du PRDD) et de 2020 (Brugis)

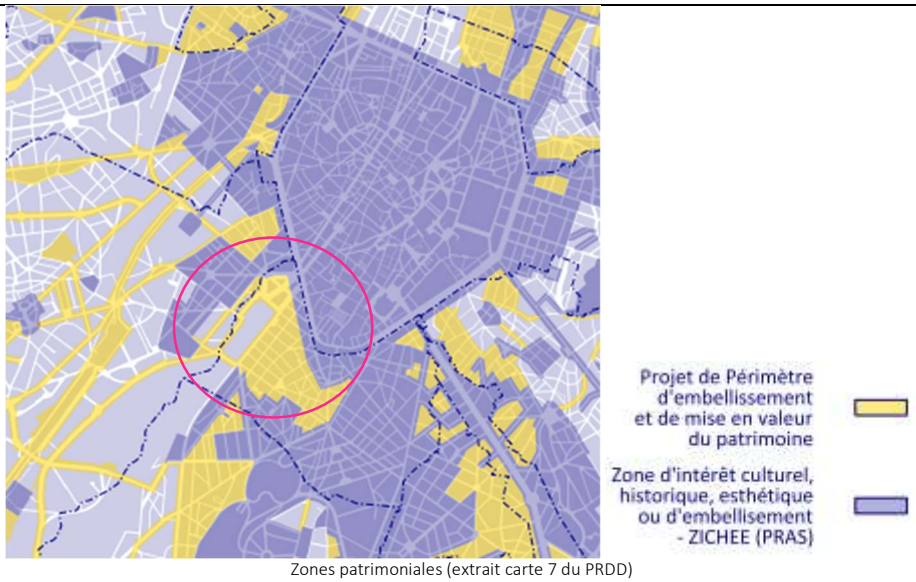

Zones patrimoniales (extrait carte 7 du PRDD)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- production de logements dont sociaux, intergénérationnels et d'insertion pour personnes sans-abris
- production d'équipements publics (salle polyvalente, espace multifonctionnel, crèche,…)
- développement d'espaces publics végétalisés. Les actions ne permettent malheureusement pas vraiment la création de nouveaux espaces (expliqué notamment par la densité bâtie du périmètre qui laisse peu de marges de manœuvre…) mais davantage leur requalification.
- soutien de l'économie de proximité et l'emploi local (projets artistiques, CPAS ISP filière emploi/formation, activation de rez commerciaux...)
- apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (étude paysagère sur les espaces publics, requalification de certaines rues selon principe des mini super-blocks,…)
- amélioration du paysage naturel (rues végétales,…)
- défense et promotion du patrimoine urbain (aides à la rénovation visant une amélioration de la qualité du bâti)

Il permet aussi d'assurer une meilleure soutenabilité de la densité.

Plan régional d'affectation du sol (PRAS) - 2013	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

La majeure partie du quartier est classée en zone d'habitation ou en zone mixte au PRAS. Certains espaces immédiatement adjacents à la gare sont en zone administrative qui, depuis la dernière modification du PRAS, peuvent accueillir du logement et du bureau. Une grande partie du périmètre est classée en zone de chemin de fer (y compris les deux quadrilatères). Et quelques sites sont en zone d'équipements (écoles principalement).

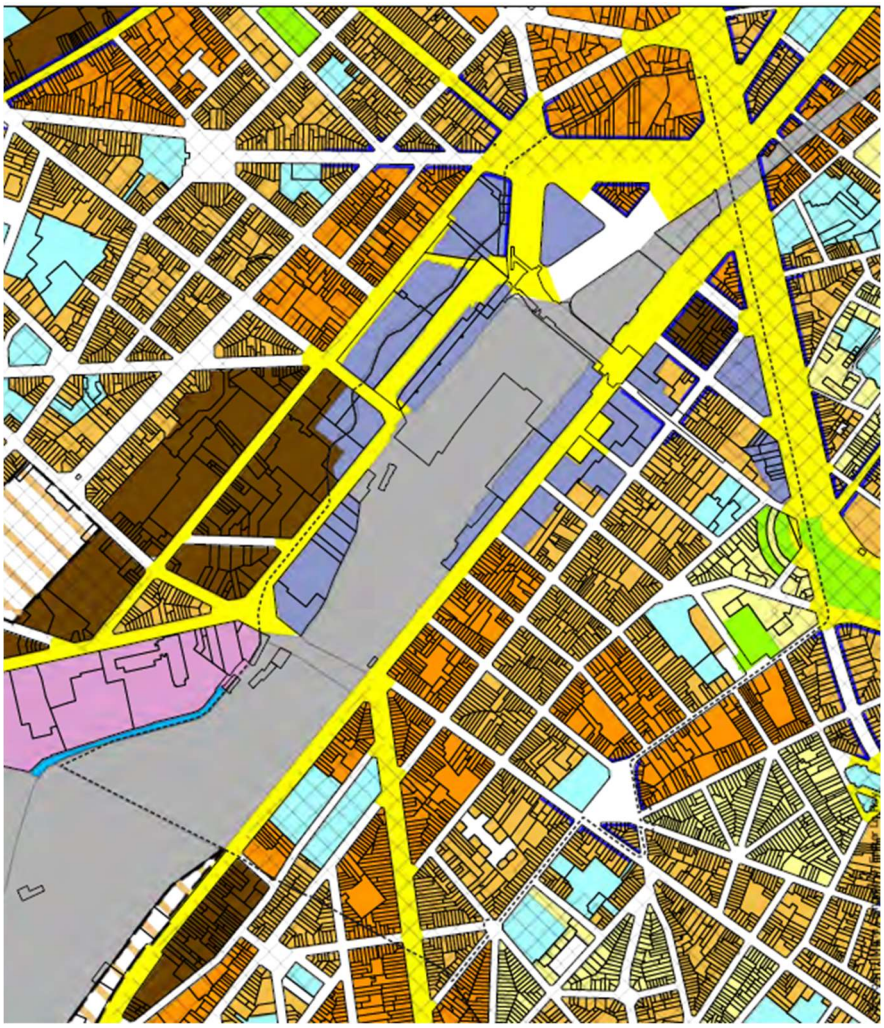

PRAS (Extrait du Diagnostic du COQ, CityTools)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs du projet de programme sont cohérents avec le PRAS, puisqu'il s'agit principalement de créer du logement, des équipements et des espaces verts/de loisirs, fonctions qu'il est possible de développer dans toutes les zones du PRAS.

Il n'y a donc pas d'incompatibilité majeure entre le projet de programme et le PRAS. La seule question qui se pose est relative aux quadrilatères : quelles activités pourront être développées en « zone de chemin de fer » ? Il est à noter que le PAD Midi, à l'étude, vise à modifier cette affectation (équipements et commerces).

Plan QUIET.BRUSSELS – 2019 Plan de Prévention et de Lutte contre le bruit et les Vibrations en Milieu Urbain	
Echelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :

- QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports
- QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain
- QUIET.TOGETHER : gérer la mixité

Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d'actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l'ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit. Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent directement le projet de CQD :

- *Modérer les transports motorisés*
  - *Mesure 1. Prendre en compte l'acoustique dans l'élaboration des plans et des projets de mobilité*
  - *Mesure 4. Modifier les comportements des conducteurs de véhicules motorisés*
- *Réaliser des zones de confort*
  - *Mesure 19. Concevoir un paysage sonore dans les quartiers durables*
  - *Mesure 20. Réaliser des zones de confort acoustique ou Q-zones*
- *Assurer le confort acoustique des bâtiments*
  - *Mesure 31. Veiller au confort acoustique dans les logements publics*
- *Intégrer les équipements collectifs et de loisirs*
  - *Mesure 43. Intégrer une approche acoustique lors de la réalisation de nouveaux équipements publics*

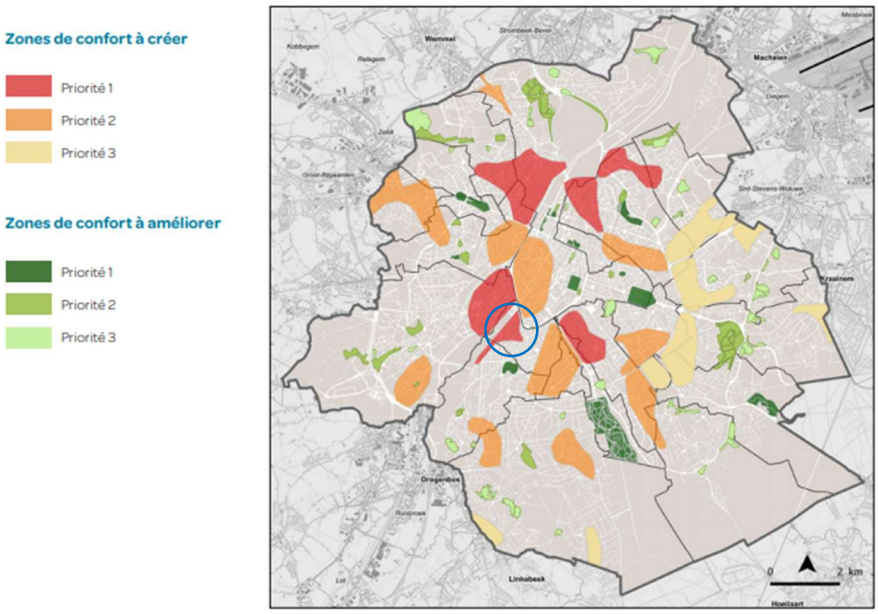

Zones de confort à créer et améliorer (Extrait du Plan QUIET.BRUSSELS)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Même si la plupart des projets en matière d'espaces publics sont encore à préciser (via les études paysagères), l'objectif général d'apaisement et la promotion des modes doux (diminution de la place de la voiture, végétalisation des rues…) contribuent aux objectifs du Plan Quiet en termes de modération du bruit causé par le trafic automobile.

Les projets de logements et d'équipements prévus dans le programme vont globalement permettre d'améliorer le confort acoustique des bâtiments. La majoration des primes à la rénovation générée par la présence du CQD, combinée au développement d'un guichet d'accompagnement, concorde également aux objectifs du Plan en matière de confort acoustique des bâtiments.
Dans son ensemble le programme pourrait aussi d'avoir des incidences mais cette fois négatives sur cette thématique, puisqu'une partie des espaces publics ou équipements prévus pourraient être davantage bruyants par l'intensification des usages et la multiplication des usagers… Il s'agira d'évaluer au cas par cas ces incidences et de prendre des mesures limitantes le cas échéant.

Ainsi, si on ne relève pas d'incompatibilité entre les objectifs des deux outils, on notera toutefois que la question du bruit est peu présente en elle-même dans le programme du CQD, alors que les CQD sont des outils privilégiés pour la création de zones de confort et que le périmètre étudié est repris par le plan comme une zone de confort à créer de priorité 1.

Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

En 2018, le Plan Déchets devient Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGDR) en 2018 et pour intégrer le concept d'« économie circulaire » et ainsi une nouvelle stratégie de gestion des déchets, désormais perçus comme des ressources et tendre vers le « zéro déchet ». Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent plus directement le projet de CQD :

- *OS2 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATION DES MENAGES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET*
  - *OO2.1 : Faire évoluer la prise de conscience des citoyens par rapport aux impacts environnementaux de leurs modes de vie*
  - *OO2.2 : soutenir les initiatives individuelles et collectives des citoyens qui visent à mettre en pratique les changements de consommation vers plus de durabilité*
  - *OO2.3 : Améliorer significativement la qualité et la quantité des déchets ménagers collectés sélectivement en vue de leur valorisation*
- *OS4 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATIONS DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET*
  - *OO4.1 : Améliorer la gestion circulaire des ressources et des déchets au sein des activités économiques, non marchandes et du secteur public*
- *OS5 : POURSUIVRE LA TRANSITION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES ET DES DECHETS DE CONSTRUCTION*
  - *OO5.1 : Développer l'écoconception des bâtiments et matériaux en vue de permettre leur adaptabilité, allonger leur durée de vie et favoriser leur démontabilité et recyclabilité*
  - *OO5.2 : Expérimenter et développer la pratique de la déconstruction sélective et du réemploi de matériaux dans la construction*
  - *OO5.3 : Augmenter la qualité du recyclage des déchets de construction et de démolition*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Plusieurs actions du programme du CQD rejoignent les objectifs du Plan :

- En matière de propreté publique : l'engagement d'un coordinateur propreté et valorisation des déchets qui ambitionne des taches variées (coordination avec professionnels – dont marché du Midi, valorisation des déchets produits dans le quartier et promotion d'économie circulaire, sensibilisation à différents publics, création de synergies et partenariats, etc.)
- La philosophie mise en avant pour la requalification des espaces publics est de partir de l'existant, favoriser l'upgrading /upcycling et maximiser le réemploi des matériaux (d'autant plus que certains espaces viennent d'être réaménagés).

De façon générale, il n'y a donc pas d'incompatibilité entre le projet de programme et le PGDR. Les recommandations proposées dans les tableaux d'analyse (critère « ressources ») du RIE pour les différents projets devront être intégrées aux CSC (par exemple avec l'aide de Bruxelles Environnement ou Bruxelles Propreté pour la rédaction des prescriptions) afin de minimiser l'impact des projets et les faire coller au mieux au PGRD.

Plan Nature - 2016	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional Nature regroupe 7 objectifs, déclinés en 27 mesures, qui dans l'ensemble sont tous pertinents au regard du CQD :

- *Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.*
- *Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.*
- *Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.*
- *Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.*
- *Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards…).*
- *Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.*
- *Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du Plan Nature et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- Actions de végétalisation et débitumisation de l'espace public (récupération de +- 1500 m^2 des surfaces de plantation en pleine terre, toiture végétalisée au Foyer du Sud, plantations d'arbres,…)
- Valorisation et développement de la biodiversité dans les projets de requalification des espaces publics (rues végétalisées,…)
- Valorisation de la faune en présence (et mobilisation du bâti)
- Requalification et amélioration de l'accès au parc Germeau pour les habitants

On peut également envisager que la mesure de mise en lien avec les écoles (mini CQD) pourrait contribuer - selon le programme choisi - à la sensibilisation à la biodiversité.

Il est à noter que l'établissement de plans de gestion via les études paysagères par exemple semble indispensable afin d'assurer la continuité de la qualité des aménagements sur le long terme. Les recommandations reprises dans les tableaux détaillés du RIE sont à intégrer lors de la réalisation des projets.

Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan eau est composé de 7 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du CQD et de son périmètre :

- *Axe 2 : Gérer quantitativement les eaux de surface et les eaux souterraines :*
  - *Objectif stratégique 2.1 : restaurer le réseau hydrographique pour lui permettre de jouer son rôle de support aux écosystème et d'exutoire local des eaux claires.*
- *Axe 4 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau :*
  - *Objectif stratégique 4.2 : promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau : via des opérations pour sensibiliser à la consommation d'eau du robinet pour les besoins en eau potable, à adopter des comportements plus économes en eau, mais aussi à utiliser des équipements moins consommateurs.*
- *Axe 5 : Prévenir et gérer les risques d'inondation*
  - *Objectif opérationnel 5.1.1 : garantir et renforcer le rôle du réseau hydrographique en tant qu'exutoire des eaux claires et de tamponnage des crues*
  - *Objectif opérationnel 5.1.5 : réguler le débit des réseaux (maillage gris et maillage bleu) de façon optimale dans un objectif de protection contre les inondations*
  - *Objectif opérationnel 5.1.7 : limiter l'imperméabilisation et réduire son impact en matière d'inondation par la mise en place de mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation (infiltration, évapotranspiration et retenues d'eau dispersées)*
- *Axe 6 : Réintégrer l'eau dans le cadre de vie*
  - *Objectif stratégique 6.1 : préserver, développer et mettre en valeur de patrimoine lié à l'eau*
  - *Objectif stratégique 6.2 : assurer un environnement de qualité par la présence de l'eau*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Malgré le contexte particulier du CQD (présence de la Senne et d'un affluent dans le périmètre, aléas d'inondations…), les mesures liées à la gestion de l'eau en tant que telle ne sont que peu importantes dans le projet de programme. Le projet « étude sur la gestion de l'eau » a été reporté dans le CRU à venir, ce qui présente un intérêt général en termes d'étude mais, soit repousse tous les projets liés à l'espace public dans le temps (dans un contexte serré de CQD), soit les obligera à être réalisés sans tenir compte de cette étude, ce qui représente une opportunité ratée de mettre en œuvre les mesures qu'elle pourrait préconiser, tout en les reportant loin dans le temps (pas de révision rapide des aménagements récents).

Les mesures de débitumisation/végétalisation et de plantation d'arbres seront maintenues mais ne bénéficieront peut-être donc pas d'une réflexion spécifique et globale liée à la gestion de l'eau dans un quartier pourtant touché par cette question.

Ces remarques ont été prises en compte et, suite à l'enquête publique, ce projet est finalement lancé dans le cadre du CQD.

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Ce Plan constitue la contribution de la Région bruxelloise au Plan National Energie Climat conformément au Règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie. Le PNEC bruxellois se concentre principalement sur trois axes relevant des compétences régionales :

- *L'action pour le climat. Afin d'agir pour un avenir 'décarboné', cette dimension englobe la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la poursuite du développement des énergies renouvelables.*
- *L'efficacité énergétique. Il s'agit d'abord d'économiser de l'énergie partout où c'est possible et de recourir tant que faire se peut aux processus de production d'énergie les plus efficaces.*
- *L'innovation. Par définition, la transition nécessite des mesures stimulant l'innovation qui permettra à la ville de développer une réponse appropriée aux défis climatique et énergétique.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Le programme du CQD est conforme avec les objectifs du PNEC bruxellois. On notera plus spécifiquement :

- La majoration des primes énergies visant à intensifier la rénovation des logements et du bâti selon les critères de développement durable contribue à la rénovation des bâtiments existants tel que visé par le PNEC ;
- En matière d'évolution vers un modèle d'économie circulaire, l'engagement d'un coordinateur propreté et valorisation des déchets qui ambitionne des taches variées (coordination avec professionnels – dont marché du Midi, valorisation des déchets produits dans le quartier et promotion d'économie circulaire, sensibilisation à différents publics, création de synergies et partenariats, etc.) ;
- En matière de transport, la volonté d'apaiser les espaces publics pour valoriser les modes doux peut contribuer (selon le projet retenu) à réduire le besoin en mobilité émettrice de gaz à effet de serre et énergivore visé par le PNEC en lignée avec le plan Good Move.

Stratégie Good Food - 2015	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
L'objectif de la stratégie Good Food est d'organiser la transition vers un durable en région Bruxelles Capitale. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de promouvoir le « bien manger » d'autre part. Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre objectifs prioritaires suivant : - *Développer la production alimentaire locale dans le respect de l'environnement et en encourageant l'innovation* - *Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge* - *Réduire le gaspillage alimentaire* - *Développer les actions en tenant compte des spécificités sociales et multiculturelles de notre capitale* Pour répondre à ces objectifs, sept axes ont été définis : - *augmenter la production alimentaire locale et durable* - *accompagner la relocalisation et la transition d'une offre durable pour tous,* - *accompagner la transition de la demande pour tous,* - *développer une culture alimentaire « Good Food » durable et désirable,* - *réduire le gaspillage alimentaire,* - *penser et favoriser les systèmes alimentaires de demain,* - *assurer la gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie.*	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
Le programme du CQD n'est pas contraire à ce plan mais aucun projet du programme ne contribue aux objectifs de à la stratégie Good Food en tant que tel Il semble par ailleurs que le règlement de police concernant la végétalisation de l'espace public interdise la plantation de végétaux comestibles. Les Saint-gilliculteurs ayant reçu des subsides par ailleurs, il s'agit d'une opportunité de croiser leurs actions avec celles du CQD.	

Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le Programme Régional d'Économie Circulaire vise 3 objectifs généraux :

- *Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques*
- *Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois*
- *Contribuer à créer de l'emploi*

Ce programme se décline en 111 propositions d'actions. Dans certains de ses projets, le programme du CQD pourra être pensé de manière à être conforme avec les principes de l'économie circulaire, à savoir : Un système économique d'échange et de production qui, « *à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus* ».

L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans l'ensemble, les objectifs du CQD sont conformes avec ceux du PREC :

- En matière de propreté publique et d'évolution vers un modèle d'économie circulaire, l'engagement d'un coordinateur propreté et valorisation des déchets qui ambitionne des taches variées (coordination avec professionnels – dont marché du Midi, valorisation des déchets produits dans le quartier et promotion d'économie circulaire, sensibilisation à différents publics, création de synergies et partenariats, etc.)
- Dans le cadre du même projet, la formation aux métiers de la propreté publique vise en priorité des demandeurs d'emploi résidant dans le périmètre ;
- La philosophie mise en avant pour la requalification des espaces publics est de partir de l'existant, favoriser l'upgrading /upcycling et maximiser le réemploi des matériaux (d'autant plus que certains espaces viennent d'être réaménagés).

On ne relève pas d'incompatibilités entre les deux plans.

Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional de Mobilité « Good Move » propose un plan d'action divisé en 6 « focus » dont un concerne directement le CQD :

- *GOOD NEIGHBOURHOOD regroupe les actions qui concernent l'organisation de la mobilité dans les quartiers. L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de développer de grandes zones apaisées, d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30 km/h, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.)*

En outre, dans son focus « *GOOD NETWORK* », le plan propose une spécialisation multimodale des voiries (SMV) qui attribue une importance spécifique à chaque voirie bruxelloise en fonction des modes de transport. Le périmètre du CQD est bien sûr également concerné :

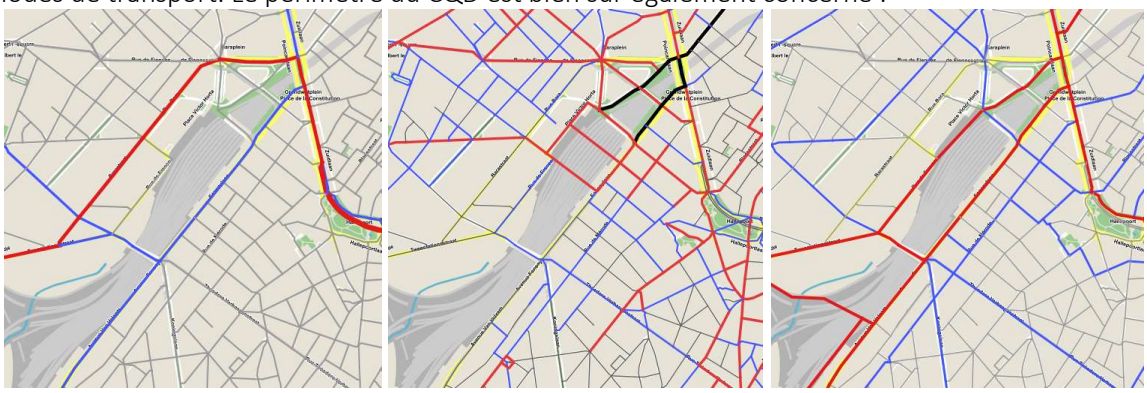

SMV pour les autos (gauche), les piétons (milieu) et les vélos (droite)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa philosophie, le projet d'apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (étude paysagère et réalisations) répond directement aux objectifs du focus *Good Neighbourhood* du plan Good Move. Par définition, on ne note ainsi pas d'incompatibilités entre ces deux plans.

Notons toutefois que les choix concrets en matière de mobilité ne sont pas tranchés dans le cadre du CQD puisque l'étude du CLM sur la maille de Saint-Gilles, qui englobe le périmètre, a démarré en parallèle et fixera les principes en matière de mobilité. Le CQD sera donc une manière de mettre en œuvre ce CLM, tout en émettant déjà les principes importants pour le quartier.

En ce qui concerne la SMV, les projets y correspondent en partie mais ne sont pas toujours cohérents avec (exemple de la rue J. Claes entièrement réaménagée/apaisée, au lieu par exemple de la rue d'Angleterre, plus concernée par les réseaux doux). Les décisions du CQD ont été prises en accord avec la population, ce qui explique de nombreux choix.

Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Un des objectifs du PRPS rentre en convergence avec ceux du CQD :

- *Rééquilibrer l'utilisation de la voirie publique en renforçant les fonctions autres que le stationnement.*

Le PRPS définit également la répartition de l'offre en stationnement entre les différents utilisateurs de la façon suivante :

- *Stationnement des habitants : satisfaire la demande dans la mesure des possibilités, tout en encourageant la réduction de la dépendance automobile et en favorisant les mobilités alternatives (transports collectifs, vélo, autopartage…). L'objectif n'est pas d'empêcher les habitants de posséder une voiture, mais de les inciter à moins l'utiliser. Lorsqu'un manque de places pour les habitants est mis en évidence par un diagnostic précis, il est nécessaire d'examiner toutes les solutions possibles pour augmenter l'offre en utilisant d'éventuelles réserves dans les parkings existants, voire en autorisant la construction de parkings pour les habitants. En tout état de cause, le nombre de voitures acceptées en voirie tendra vers les objectifs d'IRIS 2 afin que la voie publique puisse aussi répondre aux autres usages légitimes. En contrepartie, il sera nécessaire d'étudier les possibilités à accorder aux riverains dans les parkings publics. Des mesures particulières devront être proposées dans les PACS (voir Chapitre 4) à cette fin. Une démarche volontariste devra accompagner le réaménagement des voiries pour atteindre ces objectifs et de cette manière augmenter la convivialité et la qualité des espaces publics.*

- *Stationnement des visiteurs et des clients : renforcer l'accessibilité des centres urbains, élément de leur vitalité dans un contexte de concurrence avec des commerces périphériques, plus accessibles par l'automobile. Cette amélioration de l'offre s'opère grâce à une simplification de la réglementation pour la rendre plus lisible et compréhensible, à une tarification privilégiant la rotation du stationnement dans les zones commerçantes et à un renforcement des contrôles afin d'augmenter les taux de rotation et rendre les places ainsi mises à disposition à ceux que l'on veut privilégier.*

- *Stationnement des professionnels mobiles : maîtriser le stationnement sur voirie pour conserver un taux de vacance suffisant, faire en sorte d'offrir des possibilités de stationnement aux professionnels mobiles.*

- *Stationnement des autres usagers spécifiques : développer le stationnement vélos; faciliter le déplacement des personnes handicapées; encourager les voitures partagées et les taxis, qui diminuent la demande de stationnement; organiser l'accueil des poids-lourds et des autocars à des emplacements qui conviennent à la collectivité comme aux intéressés, organiser les aires de livraisons.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa philosophie, le CQD ne comporte pas d'incompatibilité avec le PRPS, et va même dans son sens (rééquilibrage de l'espace public au profit d'autres usages que le stationnement).
Le taux de motorisation du quartier est faible mais le nombre de ménages élevé, ce qui implique qu'actuellement, les taux d'occupation sont élevés dans le quartier. Le CQD prévoyant des suppressions ponctuelles mais également la requalification de tronçons de voirie impliquant une plus forte diminution des emplacements en voirie, il y aura lieu de réellement étudier la possibilité d'utiliser les parkings hors voirie (par exemple celui du Foyer du Sud) pour accueillir les véhicules des riverains, comme le préconise le PRPS.

Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Les PPAS sont des outils de planification locaux qui déterminent avec précision, de manière graphique et littérale, la manière dont doit s'organiser le territoire considéré. Ils déterminent les affectations admissibles par zone, en précisant ou complétant le PRAS.

Le PPA N° 1 QUARTIER DE L'avenue Fonsny (référence NOVA 13/PPAS/167172) couvre la place de la constitution et la partie nord de l'avenue Fonsny (espace public).

Le PPA N° 1 QUARTIER avenue Fonsny I (référence NOVA 13/PPAS/167179) couvre 4 îlots situés en face de la gare du Midi, entre les rues J. Claes, de Mérode, de Russie et l'avenue Fonsny. Les îlots sont affectés au logement, à une fonction mixte et, en cœur d'ilot, à des cours et jardins.

Le PPAS « Place des Héros » a été annulé par le conseil d'état en 1982 et n'est donc plus d'application.

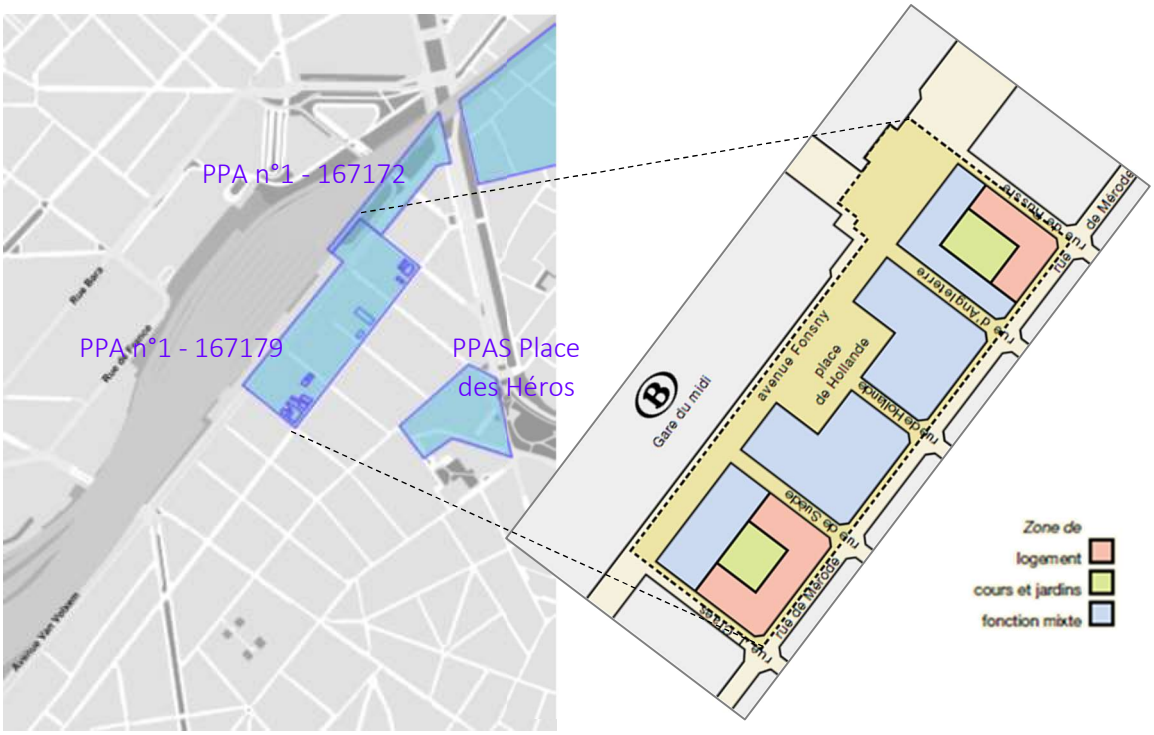

PPAS existant au sein du quartier à gauche (BruGIS), et prescriptions graphiques du PPA N° 1 QUARTIER avenue Fonsny I (référence NOVA 13/PPAS/167179) à droite

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Du point de vue des bâtiments, seul le projet 1.6 (crèche néerlandophone) est inclus dans ces périmètres. Le projet prend place dans une « zone de logement ». Le bâtiment sera construit par Citydev et devra respecter les prescriptions du PPA. Au niveau de la fonction, le PPA indique qu'en zone de logement, « seules sont autorisées […] les ateliers de petits artisans, locaux pour profession libérale […], les commerces […] ». Une crèche ne pourrait donc a priori pas y être développée. Cependant, cela va à l'encontre des prescriptions du PRAS, qui surpasse le PPAS dans ce cas spécifique. Il ne semble donc pas que le développement de la crèche pose problème.
Au niveau des espaces publics, la rue de Mérode est en partie couverte par ce PPA également, et est en même temps concernée par le projet d'apaisement des espaces publics. Ce projet est en accord avec les prescriptions du PPA, en ce qui concerne la destination des espaces (circulations, stationnement, espace vert, place, mobilier urbain… Les profils de voirie renseignés ne sont qu'indicatifs et donc non contraignants.

Agenda 21 – 2016/2018	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

L'agenda 21 est un document programmatif et évolutif qui engage la Commune à mener des actions de développement durable sur son territoire. Dans sa troisième version du plan d'action (2016-18), Saint-Gilles a choisi 5 thèmes pour son Agenda 21, qui s'accordent avec le CQD dans nombreux de ses aspects dont les plus pertinents sont repris ici:

1. *Gouvernance moderne et efficace*
   - *Gestion des ressources humaines et qualité des services*
   - *Participation*
   - *Proximité et accessibilité des services*
2. *Gestion responsable des ressources naturelles*
   - *Biodiversité et espaces verts*
   - *Energie*
   - *Eau*
   - *Déchets*
   - *Alimentation*
3. *Développement urbain harmonieux*
   - *Espaces publics*
   - *Mobilité*
   - *Propreté*
4. *Cohésion sociale et des solidarités renforcées*
   - *Santé, sports, loisirs*
   - *Egalité des chances*
   - *Culture*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs du projet de programme vont dans le sens de l'Agenda 21 et devraient permettre de concrétiser certains de ces objectifs, notamment en termes de :

- Gouvernance : financements communaux pour perpétuer des projets en cours (jeunes filles, propreté…), participation de la population prévue dans de nombreux projets, budget jeunesse, budget citoyen, intégration des écoles, relocalisation et regroupement des services (prévention notamment) dans un objectif de proximité et accessibilité
- Gestion des ressources : développement de la biodiversité, valorisation de la faune, plantations, végétalisation des rues, majoration des primes énergie, développement d'un guichet d'accompagnement à la rénovation, sensibilisation à la propreté
- Développement urbain : requalification et apaisement d'espaces publics et de la mobilité, sensibilisation à la propreté…
- Cohésion sociale : équipements et activités de cohésion sociales favorisées par les associations, les appels à projet…
- Réhabilitation du Parc Germeau (visé directement par l'Agenda 21)

BYPAD et plan d'action vélo - 2017	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Saint-Gilles s'est doté d'un Bypad (plan vélo) en 2016, qui projette notamment de réaliser plusieurs itinéraires cyclables communaux (ICC), dont deux sur le périmètre du CQD Midi :

- ICC A, passant par la rue des Vétérinaires – avenue Fonsny – rue de Danemark. Pour cela sont prévus notamment de sécuriser le carrefour avec l'avenue Fonsny, améliorer la traversée de la place de Bethléem ;
- ICC D, en profitant du contrat de rénovation urbaine « Roi » pour intégrer dans le projet un aménagement cyclable, à tout le moins en sens montant. Ceci permettrait de créer une continuité avec un ICC forestois. En outre, est envisagé d'aménager une traversée cycliste à hauteur de la rue Emile Féron.

Il identifie également le quartier de la gare du Midi comme un point noir pour les cyclistes (absence d'infrastructures, manque de continuités et de lisibilité, tunnels dangereux et inconfortables, obstacles pénalisants, etc.) et confirme la nécessité d'une amélioration des infrastructures cyclables.

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa philosophie, le projet d'apaisement des espaces publics en faveur des modes doux via une étude paysagère et l'apaisement des espaces publics répond aux objectifs du Bypad.
Notons toutefois qu'aucun d'éléments en matière de mobilité n'a été tranché à ce stade. L'étude du CLM Saint-Gilles qui englobe le périmètre a déjà démarré et les discussions en matière de mobilité concernant le réaménagement des espaces publics se feront dans le cadre du CLM.

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature, le PRPS, le BYPAD et l'agenda21.

Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de la gestion des eaux (projet 4.2 à initier dans le cadre du CRU), de l'alimentation durable (que peu mentionnée alors qu'il s'agit d'un point spécifique de l'Agenda21 et s'inscrirait dans le plan Good Food) et la question du bruit (impact positif prévisible via l'apaisement du trafic automobile, mais il ne s'agit pas d'un but en soi du programme ni du projet).

Ces remarques ont été prises en compte, et après enquête publique, le programme intègre :

- Le projet 4.2 qui est finalement lancé dans le cadre du CQD
- Les liens avec les saint-gilliculteurs dans les fiches relatives à la végétalisation

Par ailleurs, un point d'attention a été soulevé par l'analyse : la question se pose sur les réelles possibilités en termes de fonctions dans les quadrilatères si l'affectation au PRAS (zone de chemin de fer) n'est pas modifiée par le PAD ou si le PAD n'est pas approuvé tel qu'il est prévu actuellement.

Enfin, quelques recommandations peuvent déjà être rédigées à ce stade :

- Attention générale à porter à l'utilisation des ressources (lors des rénovations, des projets d'espace public…) ;
- Mise en place de plans de gestion via les études paysagères au minimum, afin de ne pas voir les projets de végétalisation perdre de leur intérêt avec le temps ;
- Etudier la possibilité d'utiliser le stationnement hors voirie (ex : Foyer du Sud), pour les riverains, en prévision de la diminution des emplacements de stationnement dans le quartier.

Ces recommandations sont reprises dans les tableaux détaillés d'analyse disponibles en annexe.

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (densité bâtie et rénovation, cohésion sociale et bien-être, manque d'offre de loisir et culturelle, carence et pauvreté des espaces verts, faiblesse en termes environnementaux, importance du trafic de transit et besoin d'apaisement et de calme) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Le détail des analyses par projet est repris en annexe. Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales **recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD** sont rappelées.

critères	Bilan de réf	1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4 / 5.5	1.5	1.6	1.7/ 5.4	1.8	1.9	3.1	3.2 – 3.3 – 3.4	4.1	4.2	4.3	4.4 / 5.7	4.5	5.1 - 5.2	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	CCL des incidences
Adéquation offre / demande		+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Degré de soutenabilité de la densification		o	+	+	+	o	+	+	+	o	o	o	o	+	o	o	o	o	o	+	
Cohésion sociale		+	+	+	+	o	+	+	o	o	o	o	o	o	+	+	o	+	+	o	
Salubrité / biens à l'abandon		+	+	o	o	+	o	o	o	o	o	+	+	o	o	o	+	o	o	o	

Adéquation offre / demande

4 projets visent au développement de logements, pour la création/rénovation d'une dizaine de logements. Ils visent des publics diversifiés (sans-abris, logements intergénérationnels, logements sociaux classique, ce qui va dans le sens des enjeux établis pour ce quartier (diversification nécessaire des logements en type et taille et rénovation à préconiser plutôt que construction, au vu de la densité bâtie déjà importante). En outre, les projets de majoration des primes « énergie » et de la création d'un guichet d'accompagnement à la rénovation permettront probablement de mettre des nouveaux logements (rénovation d'immeubles vides) sur le marché dans le quartier.

Les recommandations suivantes peuvent être émises :

- En fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser le développement de logements adaptés ou adaptables aux PMR ;
- Le type de logement (locatif / acquisitif) devrait compléter l'offre disponible dans le quartier.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité (crèche, infrastructure de cohésion sociale, espaces polyvalents à destination des associations et des citoyens…). Par ailleurs, au vu de la densité bâtie au sein du quartier, la création d'espaces verts en tant que telle est limitée. Le programme du CQD propose dès lors l'agrandissement d'un espace vert public et l'amélioration de son accessibilité, la végétalisation des espaces publics et la plantation d'arbres…

Les principales recommandations sont de maximiser les surfaces plantées et le nombre d'arbres dans l'espace public, afin de développer des « espaces publics végétalisés », à défaut de réaliser de réels « espaces verts publics ».

Cohésion sociale

Tant les projets de logements que ceux d'équipements et les appels à projet visent au renforcement de la cohésion sociale, entre autre grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de locaux pour les associations locales, entre autres actives sur la cohésion sociale, développement de logements diversifiés en termes de public, développement d'une infrastructure spécifique pour la cohésion sociale, renforcement des activités pour les jeunes filles dans l'espace public, appels à projets « cohésion sociale », « sans-abris » et « culturel et artistiques ».

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets de logements concernent tous la rénovation de bâtiments vides, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier.

De même, la démolition de l'ancien garage sur la place Fontainas, qui génère en outre une situation actuelle peu qualitative d'un point de vue urbanistique, va dans le sens d'une amélioration de la salubrité du quartier. De la même manière, la végétalisation de la toiture du parking du Foyer du Sud permettra d'améliorer la qualité visuelle et environnementale de cet espace peu agréable du quartier.

En outre, l'étude relative aux quadrilatères devrait permettre de lancer la dynamique de leur réutilisation et ainsi requalifier cette partie abandonnée du quartier.

Enfin, la majoration des primes « énergie » et le développement d'un guichet d'accompagnement à la rénovation auront un effet positif sur ce critère, pour un ensemble de bâtiments dans le quartier.

La principale recommandation est de trouver des solutions pour maximiser la couverture végétale sur la toiture du parking du Foyer du Sud.

Emploi et activité économique

Adéquation offre / demande

Un projet de logements concerne également la rénovation et la réactivation d'un rez commercial, ce qui pourrait avoir un impact sur la création d'emplois, potentiellement locaux. De même, le développement d'une nouvelle crèche générera quelques emplois.

En outre, les appels à projet « artistiques et culturels » ainsi que l'appel pour la gestion de l'espace de quartier dans les ateliers STIB devraient permettre à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et générer de l'activité professionnelle, ce qui aura un impact très positif dans le contexte actuel.

L'étude sur les quadrilatères pourrait également aboutir sur des programmations favorisant la création d'emploi ou la formation socio-professionnelle.

Les recommandations sont de favoriser les recrutements locaux, la formation et l'insertion socio-professionnelle en essayant spécifiquement de toucher les personnes au chômage de longue durée ou les jeunes "hors circuit" : embauche de personnel local issu des filières d'ISP dans la crèche, priorité à la crèche pour les enfants dont les parents habitent le quartier et sont à la recherche d'un emploi/formation, priorité donnée, dans les nouveaux locaux créés, aux associations locales employant/formant des publics locaux, réalisation des travaux de rénovation et de végétalisation par une entreprise de réinsertion socio-professionnelle ou de formation (exemple de JST dans le CQD Stephenson)…

Commerces

Un projet de logements concerne également la rénovation et la réactivation d'un rez commercial.

Mixité des fonctions

L'espace multifonctionnel dans les ateliers STIB aura un impact positif sur la mixité des fonctions car il est situé dans une partie du quartier qui est plus monofonctionnelle en situation actuelle.

Les recommandations suivantes peuvent être émises :

- Le rez commercial créé pourrait servir à l'accueil de services sociaux, de santé, de loisir ou de culture, qui sont moins présents, et ainsi diversifier les fonctions du quartier ;
- L'étude sur les quadrilatères devra prendre en compte le besoin spécifique du quartier de liaisonner les sous-quartiers fonctionnels (résidentiel mixte vs bureaux).

critères	Bilan de réf	1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4 / 5.5	1.5	1.6	1.7/ 5.4	1.8	1.9	3.1	3.2 – 3.3 – 3.4	4.1	4.2	4.3	4.4 / 5.7	4.5	5.1 - 5.2	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	CCL des incidences
Adéquation offre / demande		+	o	+	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	+	o	+	+	o	
Commerces		+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Mixité des fonctions		o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	

critères	Bilan de réf	1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4 / 5.5	1.5	1.6	1.7/ 5.4	1.8	1.9	3.1	3.2 – 3.3 – 3.4	4.1	4.2	4.3	4.4 / 5.7	4.5	5.1 - 5.2	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	CCL des incidences
Espaces verts (quantitatif)		o	+	o	o	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Espaces verts (qualitatif)		o	+	o	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Alimentation durable		o	o	o	o	o	o	?	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Bien-être		+	+	o	+	+	o	+	+	+	o	+	o	+	+	+	o	+	+	o	
Création de repères symbolique		o	+	o	+	+	o	+	o	o	o	o	o	o	o	+	o	o	o	o	
Paysage urbain		o	+	o	+	+	o	+	+	o	?	+	o	+	o	+	o	o	o	+	

Espace vert (quantitatif / qualitatif)

La démolition de l'ancien garage impactera positivement ces critères car elle permettra d'une part un léger agrandissement du parc, et d'autre part une amélioration de ses accès (ouverture sur le quartier, le rendre traversable…). Le redéveloppement de l'espace pelouse sur la place Fontainas (augmentation des fonctions, des usages et des publics) viendra en quelque sorte également agrandir l'espace du parc si ces projets sont pensés de manière cohérente, ce qui semble prévu par le programme du CQD. Des éléments ludiques devraient venir renforcer les espaces publics adjacents, entre autres en lien avec les écoles proches.

En outre, sans pour autant être réellement la création d'espaces verts publics, le projet d'apaisement des espaces publics, combiné aux projets de végétalisation et de plantation d'arbres permettra le développement d'espaces publics végétalisés, ce qui aura un impact fortement positif dans ce quartier en carence d'espaces verts.

Les appels à projet de cohésion sociale et d'art et culture pourraient avoir un impact positif sur ce critère, en fonction des projets financés.

Les recommandations pour ce critère sont :

- Maximiser la superficie d'espaces plantés dans l'espace public ;
- Les jardins des bâtiments publics situés au 8 et au 10 de la rue Féron devraient également être intégrés au parc, et le porche du n°8 devrait pouvoir servir d'accès au parc depuis la rue Féron. Cet accès à d'autant plus de sens qu'une école est située juste en face ;
- Augmenter la ludicité des espaces publics par de petits éléments ponctuels (hors modules de jeux), entre autres autour des écoles (par exemple via le projet d'étude paysagère pour les abords des équipements).

Alimentation durable

Des projets/associations/activités se tiendront et se développeront dans les nouveaux espaces mis à disposition par le CQD, qui pourraient potentiellement avoir un impact sur ce critère.

Les recommandations sont les suivantes :

- Favoriser l'alimentation durable dans la crèche : servir des repas issus de le filières durables et locales, et exposer la démarche de manière pédagogique aux parents et au personnel de la crèche. Les repas seront cuisinés pour une série de crèche, sur le site de l'ECAM, afin d'optimiser les ressources. Cette recommandation pourrait donc, si elle est mise en œuvre, avoir un impact plus large que le CQD.
- L'étude programmatique relative aux quadrilatères devrait tenir compte de ce critère, et penser par exemple aux possibilités de développer différents maillons de la chaine alimentaire (transformation par exemple)
- Pour les espaces à végétaliser (place Fontainas, talus Jacques Franck, rues végétales…) proposer de travailler avec les Saint-Gilliculteurs et les Incroyables Comestibles ou d'autres associations actives dans l'alimentation durable, pour développer la production alimentaire et la sensibilisation au sujet en parallèle.

Bien-être

La grande majorité des projets auront un impact positif sur ce critère, puisque l'enjeu principal repose sur la prise en compte de la diversité des publics et l'amélioration de la cohésion sociale dans le but d'augmenter le sentiment de sécurité dans le quartier. Ainsi, le développement de logements à destination des sans-abris, la relocalisation et la centralisation des services de prévention entre le parc Germeau et la place Fontainas, le développement d'activités dans l'espace public, l'activation du linéaire aveugle du bâtiment de la STIB, le lancement d'une dynamique de réaffectation des quadrilatères, la prise en considération spécifique des jeunes filles, la diversification des publics visés par les réaménagement des espaces public du pôle Germeau, la sécurisation des déplacements générée par l'apaisement de voiries, l'augmentation potentielle des chants d'oiseaux, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres, rues végétales, végétalisation de la toiture du parking), etc. sont autant de projets qui permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Mise à disposition de toilettes publiques dans le nouveau bâtiment « Germeau » en lien avec le parc ;
- Garder en tête l'enjeu de travailler sur les frontières physiques et mentales qui cloisonnent le quartier et les alentours de la gare du Midi lors de l'étude de faisabilité programmatique des quadrilatères ;
- Attention spécifique du service de prévention, relocalisé à proximité du square Jacques Franck, pour les aspects de sécurité et le sentiment de sécurité sur cet espace actuellement problématique ;
- Limiter l'albédo des matériaux utilisés pour la réfection des voiries afin de limiter l'accumulation de chaleur dans ce quartier déjà sujet à l'effet "îlot de chaleur".

Création de repère symbolique / paysage urbain

Les projets de rénovation du bâti (logements, atelier STIB…) permettent la mise en valeur d'éléments constituant le paysage urbain spécifique du quartier (patrimoine traditionnel bruxellois, bâtiment historique et emblématique).

La démolition d'un garage abandonné, sans intérêt architectural ou patrimonial, avec la création de l'espace « Germeau » impliquera le développement d'un nouveau bâtiment à l'architecture particulière (ouverture du rez) à l'entrée d'un parc et à destination des habitants du quartier, ce qui aura également un effet positif sur ces critères.

L'étude sur les quadrilatères lance la dynamique de réaffectation d'un espace abandonné impactant le paysage urbain local et avec un potentiel de création d'un point de repère symbolique au niveau du quartier et de la Région.

La végétalisation des rues et leur apaisement, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres, rues végétales, végétalisation de la toiture du parking), ainsi que les améliorations en termes de mobilier urbain et du travail en cohérence de tous ces espaces via les études paysagères auront également un impact positif sur le paysage urbain local.

Les recommandations sont les suivantes :

- Veiller à la bonne intégration du nouveau bâtiment « Germeau » par rapport à son voisin de droite mais également aux façades des bâtiments situés à sa gauche (distance par rapport aux

façades, et hauteur du nouveau bâtiment) pour ne pas entraver la qualité de leur cadre par rapport à la situation actuelle (bâtiment proche mais bas) ;
- Assurer une cohérence entre les différentes études paysagères, pour éviter de multiplier les « styles » d'intervention proposées ;
- Des interventions artistiques pourraient venir compléter les réaménagements prévus dans l'espace public (par exemple pour rendre le mobilier urbain ludique), par exemple en orientant une partie de l'appel à projets « artistiques ».

Equipements

Petite enfance

Le seul projet ayant un impact sur ce critère est le développement d'une crèche communale néerlandophone de 18 places, venant compléter la diversité des crèches existant dans le quartier et la commune. La recommandation principale est d'augmenter le nombre de places dans cette crèche, afin d'accueillir plus d'enfants et d'optimiser le fonctionnement de la crèche.

Ecoles

En termes scolaire, le CQD ne vient pas renforcer le quartier mais il permet par contre aux écoles et aux enfants du quartier de s'impliquer activement dans les projets. Il est par ailleurs possible que des écoles de devoirs soient tenues dans les nouveaux locaux mis à disposition des associations du quartier.

En outre, une étude paysagère spécifique permettra d'améliorer les conditions d'entrée et sortie des écoles.

Santé/social

Au vu des associations actives dans le quartier (par exemple DoucheFlux et autres liées au public sans-abris), il est probable que le développement de locaux par le CQD et les appels à projets variés, permettent leur maintien/développement /accueil dans le quartier, ce qui aura un impact positif sur ce critère. Une recommandation pourrait d'ailleurs être d'instaurer un quota d'associations/activités liées au secteur social afin d'assurer sa prise en compte dans ce quartier spécifiquement en demande (public de gare). Par ailleurs, l'étude programmatique des quadrilatères devrait tenir compte de ce critère.

Culture/loisir

La mise à disposition de locaux et l'appel à projet spécifique auront un impact positif sur ce critère, entre autres du fait de la diversification des publics touchés par le fait que certains de ces projets seront tenus dans l'espace public. L'étude programmatique des quadrilatères devrait tenir compte de ce critère.

critères	Bilan de réf	1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4 / 5.5	1.5	1.6	1.7/ 5.4	1.8	1.9	3.1	3.2 – 3.3 – 3.4	4.1	4.2	4.3	4.4 / 5.7	4.5	5.1 - 5.2	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	CCL des incidences
adéquation offre / demande		O	O	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
adéquation offre / demande		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
adéquation offre demande santé / social		O	O	O	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
adéquation offre demande culturel / loisirs		O	+	O	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	+	O	O	O	O	

critères	Bilan de réf	1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4 / 5.5	1.5	1.6	1.7/ 5.4	1.8	1.9	3.1	3.2 – 3.3 – 3.4	4.1	4.2	4.3	4.4 / 5.7	4.5	5.1 - 5.2	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	CCL des incidences
Cycle de l'eau		o	+	o	o	o	o	o	+	o	+	+	o	+	o	o	o	o	o	+	
Faune et flore		o	+	+	o	o	o	+	+	+	?	+	o	+	o	o	o	o	o	+	
Maillage vert et bleu		o	+	+	o	o	o	+	+	o	?	+	o	+	o	o	o	o	o	+	
Sols, sous-sols		o	+	+	o	o	o	+	+	o	?	o	o	+	o	o	o	o	o	+	
Pollution de l'air		o	+	o	o	o	o	o	+	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	
Confort acoustique et vibratoire		o	+	o	o	o	o	o	+	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	
Energie		+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	
Ressou-rces		?	-		o	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	+	o	o	?	

Cycle de l'eau

Le projet 4.2 d'étude sur la gestion de l'eau aura un impact positif sur cette thématique si les recommandations qui y sont faites sont effectivement intégrées dans les autres projets du CQD. La recommandation principale est dès lors que cette étude soit menée très tôt dans le processus du CQD, afin de pouvoir intégrer ses conclusions aux études paysagères et aux projets concrets d'amélioration de l'espace public. Une autre recommandation est que cette étude vise l'excellence et l'innovation en matière de gestion des eaux pluviales.

Par rapport aux autres projets du programme, le développement de logements et de la crèche n'aura dans ce cas pas d'impact négatif sur l'imperméabilisation des sols puisqu'il s'agira de rénovations. De même, la démolition/reconstruction de l'ancien garage en espace « Germeau » ne devrait pas augmenter la superficie imperméable du quartier, au contraire. L'augmentation des activités et des logements fera augmenter les consommations d'eau de ville et les rejets d'eaux grises, mais de manière négligeable par rapport à l'ensemble du quartier.

Les projets de rues végétales, la plantation des arbres, la végétalisation de la toiture du parking du Foyer du Sud, etc. auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement, et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact sera quand même notable et permettra par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Pour ce critère, les recommandations sont les suivantes :

- Dans les projets de bâtiments, il s'agira de viser l'exemplarité en matière de gestion de l'eau (stockage et temporisation de l'eau de pluie, réutilisation dans le bâtiment, limitation des consommations, réutilisation de l'eau grise et/ou de sa chaleur…) ;
- Pour le bâtiment Germeau, une recommandation est de, travailler avec opensource.brussels pour la gestion de l'eau de pompage pendant le chantier, le cas échéant ;
- Il serait également pertinent de mettre à disposition d'une fontaine d'eau potable au rez du bâtiment (à l'extérieur) ;
- Pour le projet de végétalisation de la toiture du parking du Foyer du Sud, il serait pertinent de profiter du projet pour collecter les eaux de pluie et de les rediriger vers une citerne qui en permette l'utilisation par exemple pour l'entretien des surfaces ou espaces publics/verts développés dans le quartier, ou la mise à disposition publique (voir avec opensource.brussels si un partenariat est envisageable).

Faune et flore

Les projets de végétalisation des rues, de la toiture, de valorisation du talus et de la plantation d'arbre, ainsi que la valorisation et le développement de la faune en présence via l'installation d'abris/habitats spécifiques auront un impact positif sur ce critère, qui n'est pas quantifiable à ce stade.

Le fait de redévelopper un espace en pleine terre perméable et planté en intérieur d'îlot dans le projet de crèche (servant actuellement au stockage d'engins et de matériel de chantier) aura également un impact positif sur la faune et la flore.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- Maximiser la désimperméabilisation du sol et la coupler avec la gestion de l'eau de ruissellement ;
- Suite à la démolition du garage de la place Fontainas, viser une qualité des aménagements des abords du nouveau bâtiment pour le développement de la biodiversité ;
- Pour le projet de nouveau bâtiment, maximiser le CBS/ecopotentiel du projet, par exemple en développant une toiture verte intensive non accessible au public, comme vrai refuge dans ce quartier dense ;
- Pour le projet de crèche, aménager l'espace extérieur en favorisant la biodiversité tout en assurant la sécurité des enfants. Des activités pourront être développées par les puéricultrices sur ce thème ;
- Pour les projets de végétalisation de l'espace public, assurer l'usage de plantes indigènes ainsi que d'espèce résistantes aux conditions locales intenses et maximiser le CBS/ecopotentiel ;
- Dans le cadre des études paysagères, prévoir des plans de gestion cohérent avec les végétalisations proposées pour assurer la pérennisation des aménagements et de leur intérêt pour la biodiversité ;
- Pour le projet de valorisation de la faune, réaliser une analyse des espèces en présence et potentielles ou disparues, et proposer une multiplicité de solutions adaptées aux résultats de cette étude (pas uniquement moineaux) ;
- Pour le projet de végétalisation de la toiture, maximiser l'épaisseur du substrat pour augmenter l'intérêt pour la biodiversité et assurer une cohérence en termes de plantations avec les projets de végétalisation de l'espace public (choix des espèces, connexion avec le talus…). Intégrer cet élément dans l'étude paysagère ;
- Pour le projet de plantations des arbres, planter une variété d'espèces (évite la transmission des maladies, évite qu'ils soient tous touchés par des conditions climatiques particulières, augmente la biodiversité…)

Maillages vert et bleu

Les projets relatifs à la végétalisation des espaces publics, des rues végétalisées et de la plantation des arbres auront un impact positif en termes de maillage, permettant, s'ils sont pensés de manière cohérente, à améliorer les connexions vertes au sein du quartier et en lien avec les éléments extérieurs à celui-ci.

Le fait d'ouvrir le parc Germeau vers la place Fontainas, plantée, d'une part, et d'améliorer les connexions avec la Porte de Hal via les plantations d'autre part, aura également un impact positif sur le maillage vert et le réseau écologique au sein du quartier. En outre, les connexions de ce projet sont renforcées par la végétalisation de la toiture du parking du Foyer du Sud, liant directement la place Fontainas au talus du square Jacques Franck.

Les recommandations liées à ce critère sont de :

- Englober les différents projets de végétalisation dans les études paysagères (plantation des arbres, végétalisations par la Commune etc.) afin d'en assurer la cohérence et de maximiser l'impact positif ;
- Selon les résultats des études paysagère et/ou l'étude de gestion des pluies, développer des éléments de maillage pluie au sein des espaces publics du quartier.

Sols/sous-sols

Les projets ont majoritairement comme impact la désimperméabilisation des sols ainsi que l'augmentation de sa qualité (aération, décompaction, plantation, amendement…). Même si cela ne concerne pas de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif dans ce quartier presqu'entièrement imperméable.

Les recommandations suivantes concernent ce critère :

- Pour le projet de la salle polyvalente « Germeau », limiter les mouvements de terre et étudier si les terres déblayées peuvent être utilisées in situ (e.a. pollution) ;
- Viser une désimperméabilisation maximale et analyser le potentiel d'infiltration dans l'étude paysagère ;
- Favoriser l'amendement via un compost local.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports doux, rénovation des logements donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Confort acoustique et vibratoire

Par rapport à ce critère, le principal projet ayant un impact est celui lié à l'apaisement des voiries, qui impliquera une diminution du bruit généré par les véhicules motorisés dans le quartier. Le CLM étant prévu en parallèle, la combinaison de ces 2 programmes devrait avoir un réel impact dans le quartier.

Le développement d'activités dans le quartier, dans l'espace public et dans les nouveaux locaux mis à disposition, pourrait avoir un impact négatif en termes de bruit. Les activités devraient dès lors respecter une charte et la signalétique devra permettre de sensibiliser les participants à ce critère. Le cas échéant, il faudrait prévoir une isolation acoustique intérieur suffisante, limitant les nuisances pour le voisinage.

Une recommandation peut être faite dans le cadre de la réfection des voiries de façade à façade : choisir des matériaux non réverbérant et limitant la génération de bruit au passage des voitures.

Par rapport aux logements produits dans le cadre du CQD : outre la localisation des bâtiments, ils ne sont pas traversants ou donnent sur des activités en intérieur d'îlot et ne possèdent donc pas de façade calme. Une recommandation est donc que la rénovation devra assurer une bonne isolation acoustique par rapport à l'extérieur afin de garantir le confort de vie au sein des logements.

Energie

Le fait de rénover des bâtiments pour y développer des logements, ainsi que de majorer les primes « énergie » et de créer un guichet d'accompagnement à la rénovation auront un impact positif en termes d'énergie.

Les recommandations suivantes sont émises :

- Par apport aux nouveaux bâtiments ou aux rénovations : le choix des équipements d'éclairage devrait viser de minimiser les consommations électriques (LED, électroménagers efficaces, sonorisation des salles polyvalentes…) ;

- Les études paysagères pourraient prévoir une réflexion sur l'éclairage et y intégrer la question de la consommation énergétique.

Ressources

Le fait de préférer la rénovation à la démolition/reconstruction a un impact positif sur ce critère. Le développement d'un programme de sensibilisation à la propreté publique et la potentielle réalisation d'ateliers, activités, campagnes etc. sur la question aura également un impact positif.

Cependant, les réfections de voirie concernent des surfaces importantes (plusieurs tronçons réaménagés de façade à façade) et le fait de démolir le garage pour créer un nouveau bâtiment généreront une quantité importante de matériaux sortant et de matériaux entrant. Les impacts concrets seront à mesurer en fonction du projet concret. En outre, le développement d'une crèche et de logements engendre forcément d'augmentation des déchets ménagers.

Les recommandations sont les suivantes :

- Pour les projets de végétalisation : utilisation de terre/amendements de réemploi (terres déblayées, substrat récupéré par ailleurs, compost local…), plantations locales (La pousse qui pousse ?) ;
- Augmentation de la majoration des primes pour les projets qui utilisent des matériaux durables ;
- Pour le projet de valorisation de la faune : réalisation des kits et autres nids/habitats à partir de matériaux réutilisés/recyclés ;
- Pour les projets portant sur les espaces publics : l'importance de la gestion durable des matériaux est spécifiée dans la fiche. Elle devra être étudiée et optimisée. Les espaces étant traités de manière cohérente au niveau des matériaux, il y aura lieu de conserver les matériaux "enlevés" en cas de désimperméabilisation ou de changement de revêtement afin de les réutiliser pour l'aménagement d'autres éléments (traversées piétonnes sécurisées par exemple), afin d'éviter l'usage de matériaux neufs si ces matériaux ont par ailleurs été enlevés ;
- Intégrer la réflexion de la gestion des déchets dans l'étude paysagère/mobilier urbain, pour permettre le tri des déchets dans les poubelles publiques des espaces réaménagés ;
- Dans les projets de création d'espaces de quartier : organiser un repair café, développer un espace d'échange au sein du quartier (livres, objets, meubles, nourriture…) ;
- Dans le cas des démolitions : réaliser un inventaire des matériaux de déconstruction qui peuvent être réutilisés, réemployés ou recyclés pendant le projet ou au moins avant le chantier, optimiser la gestion des matériaux sortant en fonction de cet inventaire ;
- Dans le cas de rénovations/constructions : choix de matériaux réutilisés/recyclés/recyclables/ locaux/durables/labellisés pour les aménagements, maximisation de l'assemblage physique plutôt que chimique… ;
- Dans le projet de crèche : opter pour les langes lavables ou au moins compostables.

critères	Bilan de réf	1.1 - 1.2 - 1.3 - 1.4 / 5.5	1.5	1.6	1.7/ 5.4	1.8	1.9	3.1	3.2 – 3.3 – 3.4	4.1	4.2	4.3	4.4 / 5.7	4.5	5.1 - 5.2	5.3	5.5	5.6	5.8	5.9	CCL des incidences
Accessibilité des transports en communs		o	o	o	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Circulation motorisée		o	o	o	o	o	o	-	-	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	?	
Vélo		?	o	o	+	o	o	o	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Piétons / PMR		o	+	o	o	o	o	+	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	
Alternatives à l'automobilité		o	o	o	o	o	o	-	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	

Transports en commun

Seul le projet de requalification de la rue Depaepe a un léger impact positif sur l'accessibilité en transport en commun, en sécurisant cet accès au quartier depuis le métro. Le diagnostic a démontré que cette thématique n'était pas problématique pour le quartier.

Circulation motorisée

La création de logement dans le quartier pourrait avoir un impact sur le nombre de véhicules à y stationner. Il est à noter que le quartier est extrêmement bien desservi en transports en commun, qu'une partie des logements vise des publics peu motorisés (sans-abris, étudiants, personnes âgées) et que le CQD valorise les déplacements en mode doux, ce qui devrait limiter fortement le nombre de voitures supplémentaires liées aux logements.

Les activités développées au sein du quartier et les locaux mis à disposition visent un public local et ne devraient donc pas générer de circulation motorisée.

De manière générale, la circulation motorisée sera plutôt impactée par les choix posés dans le cadre du CLM. Ce dernier devra tenir compte des orientations proposées dans le CQD et les projets du CQD devront s'y conformer, ne permettant finalement que la mise en œuvre de ce qui y est décidé. En ce sens, il n'a pas de réel impact sur la circulation (changement de sens de circulation, piétonnisation etc.). Les impacts du CQD sont plutôt liés au stationnement, puisque les différents projets prévus sur l'espace public pourraient mener à la suppression de plus de 150 places de stationnement dans le quartier (sur plus de 1800 places au total, soit moins de 10% des places). Le quartier étant faiblement motorisé mais très dense, la pression sur le stationnement y est importante. De ce fait, la diminution de l'offre sera impactante pour la population locale.

Une recommandation générale est d'étudier les possibilités d'utilisation de parkings hors voirie existants (entre autres le parking du Foyer du Sud, sous-utilisé, ou des bureaux de l'avenue Fonsny par exemple via l'application du COBRACE), pour compenser en partie ces diminutions en voirie. Au vu de de la pression actuelle sur le stationnement, il sera nécessaire de contrôler le respect de la suppression des places de stationnement des projets du CQD.

Une recommandation particulière est d'assurer l'existence ou l'installation de zones de livraisons pour le rez commercial activé dans le cadre du CQD.

Vélo

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant fortement le confort et la sécurité de déplacement des vélos dans le quartier.

Les recommandations sont les suivantes :

- Du stationnement vélo spécifique devra être développé aux entrées des écoles et équipements (dont emplacements pour vélos cargo) dans le cadre des réaménagement prévus (pour l'étude paysagère spécifique) ;
- Une borne de réparation vélo pourrait être placée au square Jacques Frank ou sur la place Fontainas ;
- Considérer le développement d'un parking vélo longue durée de qualité dans l'étude relative aux quadrilatères (en association avec parking.brussels) ;
- Développer un réel parking longue durée, de nuit dans le cadre du projet dans le bâtiment de la STIB (en association avec parking.brussels) ;

- Prévoir des emplacements de stationnement vélo (cargo) à l'entrée de la crèche et de l'école adjacente ;
- Dans le cadre de la rénovation des logements : en fonction des réalités des bâtiments existants (rénovation), préconiser une entrée et un entreposage confortable des deux-roues.

Piétons/PMR

Le projet d'apaisement des espaces publics joue fortement en améliorant fortement le confort et la sécurité de déplacement des piétons et PMR dans le quartier.

Le projet de démolition du garage permettra de développer une nouvelle entrée au parc Germeau et, couplé avec l'amélioration de l'entrée du parc par la rue Depaepe, développera une nouvelle connexion piétonne qualitative entre la place Fontainas/école Ulenspiegel et la porte de Hal. Le bâtiment « Germeau » étant nouveau et public, il devra respecter les normes d'accessibilité PMR.

Les recommandations relatives à ce critère sont :

- Assurer le confort et la sécurité des locaux dans l'atelier STIB depuis l'avenue du Roi et les arrêts STIB à proximité ;
- Permettre l'entrée au parc Germeau via le porche du n°8 rue Faider et le passage par le "jardin" de cette parcelle publique. Cette entrée compléterait l'accessibilité du parc et permettrait un accès direct depuis l'école située juste en face.

Alternatives à l'automobilité

Le projet rue Depaepe impliquera la relocalisation de la station Cambio qui y est présente, qu'il faudra veiller à relocaliser à proximité.

De par la diminution du stationnement en voirie, la visibilité des stations en libre-service est augmentée et leur intérêt est mis en évidence. Une station pourrait être développée au croisement rue Féron / rue Joseph Claes pour inciter les riverains à se séparer de leur voiture.